

Innosuisse

RAPPORT DE GESTION 2022



Schweizerische Eidgenossenschaft
Confédération suisse
Confederazione Svizzera
Confederaziun svizra

**Innosuisse – Agence suisse pour
l'encouragement de l'innovation**

RAPPORT DE GESTION 2022

SOMMAIRE

Partie 1
Comptes annuels

Partie 2
Rapport annuel



Schweizerische Eidgenossenschaft
Confédération suisse
Confederazione Svizzera
Confederaziun svizra

**Innosuisse – Agence suisse pour
l'encouragement de l'innovation**

Comptes annuels 2022

Innosuisse

Agence suisse pour l'encouragement de l'innovation
Einsteinstrasse 2
3003 Berne

Tél. +41 58 461 61 61

info@innosuisse.ch
www.innosuisse.ch

Table des matières

Bilan	3
Compte de résultat	4
Tableau de variation des capitaux propres	5
Tableau des flux de trésorerie	6
ANNEXE	
Informations générales et principes fondamentaux	7
1. Activité opérationnelle	7
2. Établissement des comptes	7
3. Principes régissant l'établissement des comptes	9
4. Principales estimations et appréciations de la direction	13
5. Gestion des risques financiers	14
Explications relatives au bilan	15
6. Liquidités	15
7. Créances résultant de transactions sans contrepartie	15
8. Compte de régularisation d'actifs	15
9. Tableau de variation des immobilisations incorporelles	16
10. Engagements résultant de transactions sans contrepartie	17
11. Autres engagements	17
12. Instruments financiers	18
13. Provisions	19
14. Engagements de prévoyance en faveur du personnel	20
Explications relatives au compte de résultat	25
15. Produits	25
16. Encouragement de l'innovation	26
17. Projets d'innovation internationaux	27
18. Charges de personnel	28
19. Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	29
Autres informations	30
20. Engagements contractuels : contributions octroyées pour le futur	30
21. Engagements contractuels : contributions octroyées pour les périodes futures	31
22. Transactions avec des institutions et des parties liées	32
23. Redevances des leasings opérationnels	33
24. Engagements contractuels : frais généraux octroyés pour le futur	33
25. Information sectorielle	33
26. Événements postérieurs à la date de clôture des comptes annuels	33

Bilan

(en KCHF)	Annexe	31.12.2022	31.12.2021
Liquidités	6	13'916	10'797
Créances résultant de livraisons et prestations		10	4
Créances résultant de transactions sans contrepartie	7	20'743	7'569
Autres créances		2	1
Compte de régularisation d'actifs	8	3'077	0
Actifs circulants		37'749	18'371
Immobilisations incorporelles	9	5'445	3'753
Actifs immobilisés		5'445	3'753
Total actifs		43'193	22'124
Engagements résultant de livraisons et prestations		882	542
Engagements résultant de transactions sans contrepartie	10	16'080	8'921
Autres engagements	11	3'060	1'850
Compte de régularisation de passifs		26	261
Provisions à court terme	13	629	575
Engagements à court terme		20'677	12'149
Engagements résultant de transactions sans contrepartie	10	0	93
Engagements de prévoyance	14	3'218	4'235
Provisions à long terme	13	299	242
Engagements à long terme		3'517	4'571
Résultat de l'exercice		12'465	-5'832
Report des pertes / bénéfices		0	4'595
Réserves libres		3'367	4'604
Réserves affectées		100	100
Réserves de réévaluation des engagements de prévoyance		3'068	1'937
Capitaux propres		19'000	5'404
Total passifs		43'193	22'124

Compte de résultat

(en KCHF)	Annexe	31.12.2022	31.12.2021
Contribution financière de la Confédération	15	289'752	285'343
Contribution financière pour mesures transitoires Horizon	15	13'490	0
Contribution financière de la Confédération aux loyers	15	653	646
Fonds de tiers provenant d'organisations européennes	15	39	7
Autres revenus	15	386	332
Produits		304'320	286'328
Encouragement de projets d'innovation	16, 17	-245'996	-247'934
Entrepreneuriat fondé sur la science	16	-9'567	-9'034
Transfert de savoir et de technologie (TST)	16	-11'604	-9'747
Programmes d'encouragement thématiques	16	-1'160	-4'784
Encouragement de l'innovation		-268'326	-271'499
Charges de personnel	18	-16'468	-14'029
Charges de biens et services	19	-5'528	-5'816
Autres charges d'exploitation	19	-733	-485
Amortissements	9	-791	-286
Charges de fonctionnement		-23'520	-20'615
Résultat d'exploitation		12'473	-5'786
Revenus financiers		30	5
Charges financières		-38	-51
Résultat financier		-8	-46
Résultat de l'exercice		12'465	-5'832

Tableau de variation des capitaux propres

(en KCHF)	Report pertes et bénéfices	Réserves libres	Réserves affectées	Réserves de réévaluation	Capitaux propres
Capitaux propres (CP) au 1.1.2021	0	4'604	4'695	1'149	10'448
Résultat de l'exercice 2021	-5'832	0	0	0	-5'832
Variation des engagements en matière de prévoyance professionnelle	0	0	0	788	788
Résultat global 2021	-5'832	0	0	788	-5'044
Dissolution des réserves	4'595	0	-4'595	0	0
Constitution des réserves	0	0	0	0	0
CP au 31.12.2021 avant affectation du bénéfice	-1'237	4'604	100	1'937	5'404
Affectation du bénéfice 2021					
Dissolution des réserves	1'237	-1'237	0	0	0
CP au 31.12.2021 après affectation du bénéfice	0	3'367	100	1'937	5'404
Capitaux propres (CP) au 1.1.2022	0	3'367	100	1'937	5'404
Résultat de l'exercice 2022	12'465	0	0	0	12'465
Variation des engagements en matière de prévoyance professionnelle	0	0	0	1'130	1'130
Résultat global 2022	12'465	0	0	1'130	13'596
Dissolution des réserves	0	0	0	0	0
Constitution des réserves	0	0	0	0	0
CP au 31.12.2022 avant affectation du bénéfice	12'465	3'367	100	3'068	19'000
Proposition d'affectation du bénéfice 2022					
Constitution des réserves	-12'465	12'465	0	0	0
CP au 31.12.2022 après affectation du bénéfice	0	15'832	100	3'068	19'000

L'affectation du résultat 2021 a été effectuée conformément à la décision du Conseil fédéral du 27.04.2022 (compensation à hauteur de 1'237 KCHF par des réserves libres). La dissolution de réserves affectées pour un montant de 4'595 KCHF durant l'exercice 2021 concernent des projets du plan d'action Numérisation; les réserves constituées pour ces projets ont pu être dissoutes intégralement durant l'exercice 2021. Les réserves affectées concernent un projet informatique toujours en cours (archivage 100 KCHF). La variation des réserves de réévaluation concerne les engagements en matière de prévoyance professionnelle.

Tableau des flux de trésorerie

(en KCHF)	Annexe	2022	2021
Flux de trésorerie provenant de l'activité opérationnelle			
Résultat de l'exercice		12'465	-5'832
Postes du compte de résultat sans effet sur la trésorerie			
Amortissements	9	791	286
Variation des engagements de prévoyance	14	113	120
Variation des autres provisions	13	110	20
Inscription de prestations propres à l'actif	9, 15	-369	-307
Variation de l'actif circulant opérationnel et des engagements			
Variation des créances résultant de livraisons et prestations		-6	-3
Variation des créances résultant de transactions sans contrepartie	7	-13'174	3'999
Variation des autres créances		-1	70
Variation des régularisations d'actifs	8	3'077	0
Variation d'engagements résultant de livraisons et prestations		340	-79
Variation d'engagements de transactions sans contrepartie	10	7'066	-2'783
Variation des autres dettes	11	1'210	312
Variation des régularisations de passifs		-235	-24
Flux de trésorerie nets provenant de l'activité d'exploitation		5'232	-4'221
Investissements/désinvestissements dans des immobilisations corporelles		0	0
Investissements/désinvestissements dans des immobilisations incorporelles	9	-2'113	-2'134
Flux de trésorerie nets provenant de l'activité d'investissement		-2'113	-2'134
Variation des liquidités		3'119	-6'356
Liquidités au 1.1.		10'797	17'153
Variation des liquidités		3'119	-6'356
Liquidités au 31.12.	6	13'916	10'797

ANNEXE

Informations générales et principes fondamentaux

1. Activité opérationnelle

Innosuisse, l'Agence suisse pour l'encouragement de l'innovation, est un établissement fédéral de droit public doté de la personnalité juridique, qui fait partie de l'administration fédérale décentralisée. Elle a son siège à Berne. La mission, l'organisation, les organes et les instruments d'Innosuisse sont définis par la loi sur Innosuisse (LASEI) et la loi fédérale sur l'encouragement de la recherche et de l'innovation (LERI). Les tâches d'Innosuisse consistent à encourager l'innovation fondée sur la science dans l'intérêt de l'économie et de la société. Aujourd'hui, la clef de la réussite économique réside dans l'association du savoir, de l'expérience, de la recherche et du développement. Innosuisse promeut de manière ciblée la collaboration entre science et marché à travers des projets d'innovation, le réseautage, la formation et le coaching.

2. Établissement des comptes

Normes appliquées et informations générales

Les présents comptes annuels d'Innosuisse sont établis conformément aux normes comptables internationales pour le secteur public (IPSAS).

En tant qu'unité administrative de l'administration fédérale décentralisée disposant de sa propre comptabilité, Innosuisse est entièrement intégrée dans les « comptes consolidés de la Confédération », conformément à l'art. 55 de la loi sur les finances de la Confédération (LFC). Les présents comptes annuels sont les comptes individuels de l'exercice allant du 1^{er} janvier 2022 au 31 décembre 2022. Le bilan est arrêté au 31 décembre 2022. Les comptes annuels sont présentés en francs suisses, la monnaie fonctionnelle d'Innosuisse.

Les présents comptes annuels ont été approuvés le 24 février 2023 par le Conseil d'administration. L'évaluation est basée sur des critères uniformes. Le principe de l'évaluation individuelle des actifs et des passifs s'applique. Les actifs et passifs sont comptabilisés à leur valeur nette réalisable ou à leur utilité économique potentielle. L'évaluation est effectuée au coût d'acquisition historique, déduction faite des réévaluations, ou au coût d'acquisition amorti.

Nouvelles normes et normes modifiées

Les changements de principes comptables résultant de la première application de normes ou d'interprétations nouvelles ou modifiées sont appliqués rétrospectivement, à moins qu'une application prospective soit expressément prescrite. Lorsqu'une norme est appliquée avant la date de son application obligatoire, ce fait est communiqué.

Aucune nouvelle norme n'est entrée en vigueur durant l'exercice 2022.

Innosuisse n'a pas appliqué par anticipation les normes, interprétations et modifications de normes existantes déjà publiées (cf. liste ci-après) et qui s'appliquent obligatoirement pour les exercices commençant le 1^{er} janvier 2023 ou ultérieurement. L'application de ces normes à partir du 1^{er} janvier 2023 ne devrait pas avoir d'impact significatif sur les comptes annuels d'Innosuisse. L'impact des normes qui entreront en vigueur le 1^{er} janvier 2025 sera analysé en 2023.

Norme

Désignation

Entrée en vigueur

IPSAS 41	Instruments financiers (remplace IPSAS 29)	1.1.2023
IPSAS 42	Avantages sociaux (nouvelle norme)	1.1.2023
IPSAS 36	Intérêts à long terme dans une entreprise associée ou une coentreprise (ajouts / améliorations)	1.1.2023
IPSAS 43	Contrats de location	1.1.2025
IPSAS 44	Actifs non courants détenus en vue de la vente et activités abandonnées	1.1.2025

3. Principes régissant l'établissement des comptes

Liquidités

Les liquidités comprennent les espèces en francs suisses, les avoirs librement disponibles auprès d'établissements financiers ainsi que le solde du compte de dépôt auprès de l'Administration fédérale des finances (AFF). Géré sous la forme de compte-courant, ce compte accueille les excédents en liquidités ainsi que les prêts de l'AFF octroyés aux conditions du marché afin de garantir la solvabilité d'Innosuisse (art. 20 LASEI). Les liquidités sont évaluées au cours applicable à la date de clôture.

Créances résultant de livraisons et prestations

Les créances résultant de livraisons et prestations sont portées au bilan à leur valeur nette réalisable, déduction faite des réévaluations opérées pour les créances douteuses. Toutes les créances résultant de livraisons et prestations sont des créances avec contrepartie directe. Les créances en euros sont comptabilisées durant l'exercice au taux de change annuel fixé par la Trésorerie centrale de la Confédération, et évaluées à la date de clôture au taux alors applicable.

Créances résultant de transactions sans contrepartie directe

Dans les créances résultant de transactions sans contrepartie directe sont comprises les demandes de restitution adressées à des bénéficiaires de subventions ainsi que les créances envers les organisations européennes et la Confédération pour leurs contributions financières en faveur de projets d'innovation en cours ou terminés.

Les créances résultant de transactions sans contrepartie directe sont portées au bilan à leur valeur nette réalisable. Les créances en euros sont comptabilisées durant l'exercice au taux de change annuel fixé par la Trésorerie centrale de la Confédération, et évaluées à la date de clôture au taux alors applicable.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées à leurs coûts d'acquisition. Elles sont amorties de manière linéaire, à compter de leur mise en service, en fonction de la durée d'utilisation attendue. Le seuil d'inscription à l'actif se situe à 5 KCHF.

Classe d'immobilisation	Durée d'utilisation (ans)
Machines de bureau, matériel informatique et systèmes de communication	2 - 8

Les durées d'utilisation et les pertes de valeur sont examinées chaque année.

Immobilisations incorporelles

La première comptabilisation des immobilisations incorporelles se fait à leurs coûts d'acquisition ou de production. Le seuil d'inscription à l'actif pour les immobilisations incorporelles acquises se situe à 100 KCHF. Les coûts de la phase de conception et de réalisation peuvent être capitalisés uniquement si les critères suivants sont cumulativement remplis :

- les coûts d'acquisition / de production peuvent être déterminés de manière fiable ;
- l'immobilisation incorporelle est identifiable, c'est-à-dire que l'actif est séparable ou fondé sur des droits contractuels ou légaux ;
- le pouvoir de disposition sur l'immobilisation incorporelle est donné ;

- il est probable qu'Innosuisse tirera un bénéfice économique futur de l'immobilisation incorporelle.

La première comptabilisation des licences de logiciels achetées se fait à leurs coûts d'acquisition. Il s'agit du prix d'achat et des autres frais engagés pour la mise en service (par exemple la configuration).

Les logiciels capitalisés sont amortis de manière linéaire, à compter de leur mise en service, en fonction de la durée d'utilisation attendue (de trois à sept ans) et sont inscrits au compte de résultat en tant qu'amortissement des immobilisations. Innosuisse ne capitalise pas les immobilisations incorporelles ayant une durée de vie indéterminée.

Classe d'immobilisation	Durée d'utilisation (ans)
Logiciel standard	3
Logiciel spécifique	3 – 7
Immobilisations incorporelles en développement	Pas d'amortissement

La valeur résiduelle, la durée d'utilisation et la méthode d'amortissement d'une immobilisation incorporelle sont examinées chaque année, et au besoin, adaptées.

Engagements résultant de livraisons et de prestations

Les engagements résultant de livraisons et de prestations sont évalués à leur valeur nominale et comptabilisés en tant qu'engagements à court terme. Les engagements en monnaies étrangères sont comptabilisés durant l'exercice au taux de change annuel fixé par la Trésorerie centrale de la Confédération, et évalués à la date de clôture des comptes au taux alors applicable.

Engagements résultant de transactions sans contrepartie directe

Les engagements résultant de transactions sans contrepartie directe comprennent les engagements envers les universités, hautes écoles, PME, start-ups et autres bénéficiaires de mesures d'encouragement de l'innovation d'Innosuisse.

Innosuisse reconnaît les charges d'encouragement de l'innovation dès que la documentation nécessaire à la valorisation de l'obligation est parvenue à Innosuisse et que la sortie de fonds est irrévocable. Les financements accordés sont présentés à la section 20 en tant qu'engagements non portés au bilan.

Les engagements dans le cadre de projets cofinancés concernant des organisations européennes sont comptabilisés partiellement en euros. Ils sont évalués durant l'exercice au taux de change annuel fixé par la Trésorerie centrale de la Confédération et, à la date de clôture des comptes, au taux alors applicable.

Provisions et passifs éventuels

Les provisions sont des engagements potentiels basés sur des événements passés. Le montant et l'échéance des engagements sont incertains mais peuvent être estimés. Le montant de la provision correspond à la valeur attendue des futures sorties de trésorerie.

Si un engagement ne peut être estimé avec une fiabilité suffisante, il est déclaré comme un passif éventuel. L'évaluation des provisions est basée sur la meilleure estimation possible des dépenses attendues.

Provisions liées aux primes de fidélité

Une prime de fidélité est octroyée après dix années de service auprès d'Innosuisse. Elle est fixée d'après le montant du salaire prévu lorsque la prime sera effectivement due. Elle consiste :

- en la moitié du salaire mensuel après 10 années de service ;
- en la moitié du salaire mensuel après 15 années de service ;
- en un salaire mensuel après 20 années de service ainsi qu'après chaque nouvelle tranche de cinq années de service.

La direction peut spécifier que la prime de fidélité peut ou doit être octroyée entièrement ou partiellement sous forme de congés payés.

Le montant des provisions à constituer pour les primes de fidélité est calculé selon la méthode des unités de crédit projetées. La valeur des primes de fidélité au jour déterminant pour l'évaluation équivaut à la valeur actuelle, à cette même date, des prestations dues. Ce calcul est effectué par un expert en actuariat indépendant. Pour ce calcul, un salaire mensuel correspond à 1/12 du salaire annuel.

Engagements de prévoyance en faveur du personnel

Tous les collaborateurs d'Innosuisse sont assurés auprès de la Caisse fédérale de pensions (PUBLICA) contre les conséquences économiques de la vieillesse, du décès et de l'invalidité. Innosuisse est affiliée à la caisse de prévoyance de la Confédération. Deux plans de prévoyance existent pour les collaborateurs d'Innosuisse concernant les cotisations d'épargne, les cotisations d'épargne volontaires et les rachats (art. 3 RPEC) : un plan standard pour les collaborateurs jusqu'à la classe salariale 23 et un plan pour cadres pour les collaborateurs à partir de la classe salariale 24. Les modèles de calcul sous-jacents au règlement se fondent sur l'âge de la retraite (65 ans). Innosuisse n'a aucune influence sur la politique commerciale ni sur la politique de placement de PUBLICA. Elle s'acquitte auprès de PUBLICA des cotisations de l'employeur et de celles des employés fixées dans le règlement susmentionné. Les prestations de prévoyance se fondent en règle générale sur l'avoir de vieillesse individuel de l'assuré.

Conformément aux exigences de la norme IPSAS 39, les régimes de retraite de la Confédération sont classés comme des régimes à prestations définies. En vertu de cette norme, les plans de prévoyance de la Confédération sont qualifiés de plans de prévoyance fondés sur la primauté des prestations. À la différence de la théorie statique du bilan utilisée dans le droit suisse en matière de prévoyance, l'approche économique fondée sur la norme IPSAS 39 consiste à calculer les droits à des prestations de prévoyance acquis, compte tenu de l'évolution future des salaires et des rentes. Les engagements de prévoyance en faveur du personnel inscrits au bilan correspondent à la valeur actuelle des engagements de prévoyance fondés sur la primauté des prestations (Defined Benefit Obligation, DBO), après déduction des avoirs de prévoyance à la valeur de marché.

Les coûts des services rendus au cours de la période et les engagements liés aux plans de prévoyance sont déterminés au moyen de la méthode actuarielle dite des unités de crédit projetées. Le calcul se fonde sur les données concernant les assurés (salaire, avoir de vieillesse, etc.), compte tenu des hypothèses démographiques (âge de la retraite, taux de fluctuation, taux d'invalidité, mortalité) et financières (évolution des salaires et des rentes, taux d'intérêt projeté des avoirs de vieillesse). Les valeurs calculées sont actualisées à la date d'évaluation sur la base d'un taux d'escompte.

Dans le compte de résultats, les coûts des services rendus au cours de la période, les coûts administratifs et les intérêts des engagements nets de prévoyance sont comptabilisés avec les charges de personnel.

Les gains et les pertes actuariels ainsi que les gains et les pertes liés aux placements ou aux plans de prévoyance sont saisis directement dans le capital propre pour la période à laquelle ils sont survenus. Les gains et

les pertes actuariels découlent de modifications des hypothèses retenues et d'ajustements liés à l'expérience acquise.

La prise en compte du partage des risques dans l'évaluation des engagements de prévoyance s'effectue en deux étapes et nécessite la définition d'hypothèses supplémentaires. Comme pour les hypothèses financières et démographiques, il s'agit d'hypothèses établies du point de vue de l'employeur. Dans un premier temps, l'hypothèse retenue est que le conseil de fondation de la Caisse de prévoyance continuera de prendre des mesures visant à maintenir l'équilibre financier de celle-ci et à éviter la redistribution systématique des avoirs des assurés actifs vers les retraités. Dans le plan de mise en œuvre, la seule (et la plus probable) mesure de réduction des risques consisterait à abaisser le taux de conversion jusqu'à un niveau jugé correct du point de vue actuariel. Étant donné qu'aucun déficit de financement structurel ne peut être constaté, aucune adaptation des prestations (en particulier aucun abaissement du taux de conversion et donc aucune mesure de compensation) n'est prise en compte dans les calculs de cette année.

Un déficit de financement existe toutefois selon les normes IPSAS. D'un point de vue comptable, ce déficit est comblé, conformément à la répartition actuelle des cotisations d'épargne réglementaires, à hauteur de 60 % par l'employeur et de 40% par l'employé. La part incombant à l'employé est divisée, sur la base d'un forfait fondé sur les années de service passées et futures, en une contribution au financement déjà fournie et une autre encore à effectuer. La contribution déjà fournie réduit la valeur actuelle de l'engagement de prévoyance de l'employeur, tandis que la contribution restant à accomplir réduit le coût des services futurs de l'employeur.

Suite à l'introduction du partage des risques, les effets liés aux modifications du plan de prévoyance qui concernent les hypothèses émises dans le cadre du partage des risques ne sont plus inscrits au compte de résultat mais directement dans les capitaux propres en tant qu'élément de la réévaluation des engagements.

Conversion des monnaies étrangères

Les liquidités, les créances et les engagements en monnaie étrangère sont évalués selon le cours applicable le jour de la clôture des comptes.

Monnaie	31.12.2022	31.12.2021
Euro (EUR)	0.98742	1.03589

Capital propre

Innosuisse est une institution de droit public et ne dispose de ce fait pas de capital souscrit. Selon l'art. 19 LASEI, Innosuisse peut constituer des réserves. Celles-ci ne peuvent toutefois pas dépasser 10% du budget annuel correspondant. Les fonds de tiers ne sont pas inclus.

Produits

Selon la LASEI, Innosuisse finance ses activités par les moyens suivants :

- les indemnités versées par la Confédération ;
- les fonds de tiers ;
- les restitutions au sens de la loi du 5 octobre 1990 sur les subventions.

Les indemnités versées par la Confédération sans contrepartie directe comprennent les contributions annuelles destinées à indemniser les tâches visées à l'art. 18, al. 1 et 2, et 19 à 24, ainsi qu'à l'art. 28, al. 2, LERI. Ces revenus sont comptabilisés au cours de l'année pour laquelle le montant a été alloué. Cette indemnité comprend un

montant pour le loyer des locaux administratifs dont s'acquitte Innosuisse auprès de l'OFCL.

En outre, des organismes européens d'encouragement de l'innovation versent à Innosuisse des contributions liées à des projets spécifiques. En lien avec les mesures transitoires mises en œuvre par la Confédération du fait de la non-association de la Suisse à Horizon Europe, Innosuisse reçoit des contributions financières du SEFRI depuis 2022. Ces financements concernent principalement des projets pluriannuels, sont traités comme des contributions transitoires et sont déduits des contributions d'encouragement brutes d'Innosuisse.

Résultat financier

Les différentes rubriques du résultat financier sont comptabilisées selon le principe du produit brut.

4. Principales estimations et appréciations de la direction

Innosuisse établit ses comptes annuels conformément aux normes IPSAS. L'agence utilise à cette fin des estimations et des appréciations de la direction qui peuvent affecter les actifs et les passifs, les produits et les charges ainsi que la présentation des actifs et des passifs éventuels au cours de la période sous revue. Bien que ces estimations aient été faites par la direction en toute connaissance des événements en cours et des éventuelles mesures qu'Innosuisse pourrait être amené à prendre à l'avenir, les résultats réels peuvent différer de ces estimations et évaluations. Les domaines impliquant un degré élevé d'incertitude d'estimation ou d'évaluation de la direction sont indiqués ci-dessous.

Durée d'utilisation et dépréciation d'immobilisations incorporelles

Lors de l'estimation de la durée d'utilisation d'une immobilisation incorporelle, l'on prend en compte l'utilisation prévue, les développements technologiques et l'expérience acquise avec des actifs comparables. Un changement dans l'estimation de la durée d'utilisation peut avoir un impact sur le calcul des amortissements futurs.

Les immobilisations incorporelles sont soumises à une réévaluation s'il existe des indications spécifiques que leur valeur comptable pourrait être surévaluée. Leur valeur est déterminée sur la base d'estimations et d'hypothèses faites par la direction concernant la rentabilité future de ces immobilisations. Les valeurs effectivement atteintes peuvent différer de ces estimations.

Provisions et passifs éventuels

Selon les circonstances, des actions en justice peuvent être exercées contre Innosuisse dans le cadre de ses activités ordinaires. La direction doit évaluer la probabilité de telles revendications, qui sont incertaines au moment de la clôture des comptes, et estimer le montant de la dépense éventuelle afin de refléter le risque de manière adéquate dans une provision. Par conséquent, des différences peuvent apparaître entre les résultats réels et les hypothèses formulées par la direction.

Engagements en matière de prévoyance professionnelle

Les charges et les engagements de prévoyance sont calculés chaque année par des actuaires indépendants selon la méthode des unités de crédit projetées. Les calculs sont basés sur des hypothèses actuarielles, telles que le rendement à long terme attendu des avoirs de prévoyance, l'évolution attendue des salaires et des rentes, l'espérance de vie des employés assurés, le taux d'actualisation des engagements de prévoyance ou le partage des risques entre l'employeur et l'employé (risk sharing). En raison de la nature à long terme des engagements, les hypothèses retenues dans les calculs sont soumises à d'importantes incertitudes.

5. Gestion des risques financiers

Innosuisse dispose d'un système de gestion des risques d'entreprise (Enterprise Risk Management, ERM) interne et d'un système de contrôle interne (SCI), tous deux basés sur une politique pertinente des risques à laquelle contribuent le Conseil d'administration, la direction et les collaborateurs d'Innosuisse.

Le système de contrôle interne (SCI) et le système de gestion des risques sont mis en œuvre chaque année, ce qui permet notamment de vérifier, d'une part, l'exhaustivité de la documentation des processus, en particulier sous l'angle des risques et des contrôles, et, d'autre part, l'efficacité des contrôles.

Le fait de présenter annuellement de manière appropriée les rapports à la direction et au comité audit et compliance (ACC) du conseil d'administration ainsi qu'au conseil d'administration lui-même, vise à garantir et à développer en permanence la transparence des risques et donc la culture du risque.

Risque de change

Innosuisse possède un compte en euros, sur lequel sont versés les fonds de tiers reçus en euros et à partir duquel les engagements sont payés en euros.

Dans le cadre du programme Eurostars-2, l'organisation européenne verse à Innosuisse des contributions financières en euros. Innosuisse reverse en euros les montants reçus aux entreprises et aux partenaires de recherche subventionnés. Elle ne s'expose donc à aucun risque de change. L'évaluation annuelle des avoirs en devises étrangères conduit cependant à des corrections.

Risque de fluctuation des cours

Innosuisse n'est exposée à aucun risque de fluctuation des cours sur un marché. Elle ne possède pas de placements financiers, de stocks ni d'autres actifs soumis à des fluctuations de cours sur un marché actif.

Risque de crédit et de défaillance

La majeure partie des ressources financières d'Innosuisse provient des contributions fédérales. En outre, les liquidités sont investies sans risque auprès de la Confédération. Aucune correction de valeur n'est effectuée de manière forfaitaire sur les créances, car les activités d'exploitation d'Innosuisse font qu'il n'y a pas de risque important de défaillance. Dans des cas justifiés, la valeur des créances est cependant corrigée individuellement.

Risque de liquidité

Innosuisse dispose de réserves de liquidités suffisantes. En cas de manque de liquidités, l'art. 20, al. 2, LASEI prévoit que la Confédération accorde des prêts à Innosuisse aux conditions du marché afin d'assurer sa solvabilité.

Risque lié aux taux d'intérêt sur la juste valeur et les flux de trésorerie

Innosuisse n'a actuellement aucun engagement portant intérêt. C'est pourquoi il peut être renoncé pour le moment à une analyse de sensibilité relative à la variation du taux d'intérêt. Toutes les liquidités sont placées auprès de la Poste ou de la Confédération. Cette concentration ne représente aucun risque accru en raison de la bonne solvabilité des débiteurs.

Explications relatives au bilan

6. Liquidités

(en KCHF)	31.12.2022	31.12.2021
PostFinance	5'730	1'391
PostFinance (EUR)	7'186	8'406
Administration fédérale des finances (AFF)	1'000	1'000
Liquidités	13'916	10'797

7. Créances résultant de transactions sans contrepartie

(en KCHF)	31.12.2022	31.12.2021
Créances dans le périmètre de consolidation de la Confédération	15'729	0
Créances de fonds de tiers UE	4'529	7'285
Restitutions des partenaires de recherche	466	283
Restitutions des bénéficiaires de fonds de tiers UE	18	0
Créances résultant de transactions sans contrepartie	20'743	7'569
Aucune échéance	4'529	7'285
Échéance 1 à 30 jours	16'173	283
Échéance 31 à 90 jours	36	0
Échéance à plus de 90 jours	23	0
Ajustement de valeur	-18	0
Créances résultant de transactions sans contrepartie	20'743	7'569

Les créances dans le périmètre de consolidation de la Confédération concernent en particulier les contributions du SEFRI pour les mesures transitoires en lien avec Horizon Europe, qui ont été portées en compte à la fin de l'exercice 2022. En font notamment partie les contributions pour le substitut de l'EIC Accelerator (2'252 KCHF), d'autres mesures transitoires en lien avec Horizon Europe (8'160 KCHF) ainsi que la compensation de la contribution qui aurait été versée par l'UE au titre de la participation de la Suisse au programme Eurostars-3 (5'294 KCHF).

Les créances liées à des fonds de tiers UE prennent en compte les programmes AAL (Active Assisted Living) et EUREKA Eurostars-2. Les avoirs AAL s'élèvent à 1'543 KCHF. Les avoirs Eurostars-2 de 2'986 KCHF sont en euros. Les organisations européennes règlent les créances après vérification des déclarations soumises par Innosuisse.

8. Compte de régularisation d'actifs

(en KCHF)	31.12.2022	31.12.2021
Régularisations dans le périmètre de consolidation de la Confédération sans contrepartie directe	3'077	0
Compte de régularisation d'actifs	3'077	0

En ce qui concerne les régularisations, il s'agit de subventions versées en décembre 2022 qui seront remboursées par le SEFRI l'année suivante dans le cadre des mesures transitoires Horizon Europe.

9. Tableau de variation des immobilisations incorporelles

(en KCHF)	Immobilisations en cours	Innolink	Analytics	ERP	Autres	Total
Coûts d'acquisition						
État au 1.1.2021	1'257	0	622	151	0	2'030
Entrées	2'442	2'696	0	0	387	5'525
Sorties	-3'083	0	0	0	0	-3'083
État au 31.12.2021	616	2'696	622	151	387	4'472
Entrées	2'482	1'675	0	0	0	4'158
Sorties	-1'675	0	0	0	0	-1'675
État au 31.12.2022	1'423	4'371	622	151	387	6'954
Amortissements cumulés						
État au 1.1.2021	0	0	360	73	0	433
Entrées	0	0	0	0	0	0
Amortissements	0	64	131	26	65	286
Sorties	0	0	0	0	0	0
État au 31.12.2021	0	64	491	99	65	719
Entrées	0	0	0	0	0	0
Amortissements	0	505	131	26	129	791
Sorties	0	0	0	0	0	0
État au 31.12.2022	0	569	622	125	194	1'509
Valeur comptable nette au 31.12.2021	616	2'631	131	52	323	3'753
Valeur comptable nette au 31.12.2022	1'423	3'802	0	26	194	5'445

Innosuisse dispose de quatre applications informatiques à forte valeur ajoutée : un système ERP de base et l'application spécialisée « Analytics » pour l'exécution de son activité d'encouragement, laquelle sera progressivement abandonnée et remplacée par l'application « Innolink », et un système de reporting (présenté sous « Autres »). Les coûts des applications informatiques sont comptabilisés à l'actif conformément à la réglementation IPSAS.

Au 31 décembre 2022, les actifs incorporels en cours de réalisation s'élevaient à 1'423 KCHF ; ils concernent la poursuite du développement de la nouvelle application spécifique Innolink. La mise en service de ce développement et l'amortissement correspondant sont prévus pour l'exercice 2023.

Il n'existe aucune restriction ni aucun droit de cession ou de gage sur les immobilisations incorporelles.

10. Engagements résultant de transactions sans contrepartie

(en KCHF)	31.12.2022	31.12.2021
Engagements dans le périmètre de consolidation de la Confédération	3'926	555
Engagements vis-à-vis d'autres partenaires de recherche	10'683	5'691
Engagements liés à des fonds de tiers	1'078	2'391
Divers engagements	393	284
Engagements à court terme résultant de transactions sans contrepartie	16'080	8'921

Les engagements dans le périmètre de consolidation de la Confédération ainsi que les engagements en faveur d'autres partenaires de recherche correspondent principalement aux versements qui seront effectués début janvier 2023 et qui sont liés à des contrats ou autres documents pertinents qui existent déjà en 2022.

Les engagements liés à des fonds de tiers s'élèvent au total à 1'078 KCHF. Les engagements relatifs aux programmes AAL (168 KCHF) et Eurostars-2 (185 KCHF en EUR) correspondent aux paiements prévus au profit d'entreprises et de partenaires de recherche pour lesquelles il existe des créances vis-à-vis d'organisations européennes ; cela vaut aussi pour d'autres programmes (15 KCHF). La partie restante (710 KCHF) concerne des paiements prévus à des entreprises et des partenaires de recherche pour lesquels le SEFRI a effectué des versements à Innosuisse. Ces versements ont lieu dans le cadre des mesures transitoires en lien avec Horizon Europe pour lesquelles le SEFRI compense les contributions financières des organisations européennes (Eurostars-3).

(en KCHF)	31.12.2022	31.12.2021
Engagements à long terme liés à des fonds de tiers	0	93
Engagements à long terme résultant de transactions sans contrepartie	0	93

11. Autres engagements

(en KCHF)	31.12.2022	31.12.2021
Engagements envers les assurances sociales	312	262
Engagements envers les institutions de prévoyance	196	173
Autres engagements courants	2'553	1'414
Autres engagements	3'060	1'850

Les autres engagements courants comprennent les indemnités pour des organes de milice qui ont été versées en janvier 2023 (2'525 KCHF).

12. Instruments financiers

État au 31.12.2021 (en KCHF)	Prêts et créances	Engagements fi- nanciers	Total valeur comptable	Total valeur vénale
Liquidités	10'797	0	10'797	10'797
Créances résultant de livraisons et de prestations	4	0	4	4
Créances résultant de transactions sans contrepartie	7'569	0	7'569	7'569
Autres créances	1	0	1	1
Compte de régularisation d'actifs	0	0	0	0
Engagements résultant de livraisons et de prestations	0	542	542	542
Engagements résultant de transactions sans contrepartie	0	8'921	8'921	8'921
Autres engagements	0	1'850	1'850	1'850
Compte de régularisation de passifs	0	261	261	261
Engagements à long terme résultant de transactions sans contrepartie	0	93	93	93

État au 31.12.2022 (en KCHF)	Prêts et créances	Engagements fi- nanciers	Total valeur comptable	Total valeur vénale
Liquidités	13'916	0	13'916	13'916
Créances résultant de livraisons et de prestations	10	0	10	10
Créances résultant de transactions sans contrepartie	20'743	0	20'743	20'743
Autres créances	2	0	2	2
Compte de régularisation d'actifs	3'077	0	3'077	3'077
Engagements résultant de livraisons et de prestations	0	882	882	882
Engagements résultant de transactions sans contrepartie	0	16'080	16'080	16'080
Autres engagements	0	3'060	3'060	3'060
Compte de régularisation de passifs	0	26	26	26
Engagements à long terme résultant de transactions sans contrepartie	0	0	0	0

13. Provisions

(en KCHF)	Horaires mo- biles, vacances, milice	Divers	Total
Provisions à court terme			
État au 1.1.2021	618	0	618
Utilisation	-43	0	-43
Dissolution	0	0	0
Constitution	0	0	0
État au 31.12.2021	575	0	575
Utilisation	0	0	0
Dissolution	0	0	0
Constitution	20	33	53
État au 31.12.2022	596	33	629

(en KCHF)	Primes de fidélité	Total
Provisions à long terme		
État au 1.1.2021	180	180
Utilisation	-27	-27
Dissolution	0	0
Constitution	90	90
État au 31.12.2021	242	242
Utilisation	-24	-24
Dissolution	0	0
Constitution	81	81
État au 31.12.2022	299	299

Les provisions pour primes de fidélité ont été calculées par Libera AG selon la norme IPSAS 39.

14. Engagements de prévoyance en faveur du personnel

Prescriptions légales

L'application de la prévoyance professionnelle doit être effectuée par une institution de prévoyance indépendante de l'employeur. La loi fixe des prestations minimales.

Organisation de la prévoyance

Les personnes employées et les bénéficiaires de rentes d'Innosuisse sont assurés auprès de la caisse de prévoyance de la Confédération. Ce fonds de pension est affilié à l'institution collective « Caisse fédérale de pensions PUBLICA » (PUBLICA). PUBLICA est une institution de droit public indépendante de la Confédération.

La Commission de la caisse est l'organe suprême de PUBLICA. Outre la direction, elle exerce la surveillance et le contrôle de la gestion des affaires de PUBLICA. Composée de manière paritaire, elle comprend seize membres (huit représentants des assurés et huit représentants des employeurs issus des institutions de prévoyance affiliées).

Chaque institution de prévoyance dispose de son propre organe paritaire. Celui-ci intervient notamment lors de la conclusion d'un contrat d'affiliation, et décide de l'utilisation des excédents éventuels. L'organe paritaire de l'institution de prévoyance de la Confédération est composé de six représentants de l'employeur et de six représentants du personnel des unités administratives.

Plans de prévoyance

Les plans de prévoyance sont fixés dans le règlement de prévoyance pour les personnes employées et les bénéficiaires de rentes de la caisse de prévoyance de la Confédération, qui fait partie intégrante du contrat d'affiliation à PUBLICA. Les plans de prévoyance prévoient des prestations supérieures aux prestations minimales requises par la loi pour les cas d'invalidité, de décès, de vieillesse ainsi qu'en cas de sortie. Cela signifie qu'il s'agit de plans enveloppants (prestations obligatoires et sur-obligatoires).

Les cotisations d'épargne de l'employeur et du personnel représentent un pourcentage du salaire assuré. Une prime de risque est perçue pour couvrir les risques de décès et d'invalidité. Cette prime de risque et les frais administratifs sont payés par l'employeur.

Le montant de la rente de vieillesse correspond à l'avoir de vieillesse existant à la date du départ à la retraite, multiplié par le taux de conversion fixé dans le règlement susmentionné. Les salariés ont la possibilité de toucher leurs prestations de vieillesse sous forme de capital.

Il existe des plans de prévoyance pour différents groupes d'assurés. En outre, les salariés peuvent verser des cotisations d'épargne supplémentaires.

Les prestations de risque sont déterminées en fonction du capital d'épargne projeté, intérêts compris, et du taux de conversion. Elles sont limitées à un pourcentage fixe du salaire assuré. En cas d'invalidité, les prestations sont par exemple limitées à 60 % du salaire assuré.

Placement de la fortune

PUBLICA effectue un placement commun pour toutes les caisses de prévoyance affiliées avec le même profil de placement.

PUBLICA supporte elle-même les risques actuariels et les risques inhérents aux placements. La Commission de la caisse, en tant qu'organe suprême de PUBLICA, porte la responsabilité générale de la gestion de la fortune. Elle est compétente pour émettre et modifier le règlement de placement et elle définit la stratégie de placement. Cette dernière est définie de telle sorte que les prestations réglementaires puissent être versées à l'échéance. Le Comité de placement conseille la Commission de la caisse sur les questions de placements et veille au respect du règlement de placement et de la stratégie de placement.

Risques pour l'employeur

L'organe paritaire de la caisse de prévoyance de la Confédération peut modifier en tout temps les conditions de financement (cotisations et prestations futures).

Tant que subsiste un découvert au sens de l'art. 44 OPP 2, et si d'autres mesures ne permettent pas de le résorber, l'organe paritaire peut prélever des contributions d'assainissement auprès de l'employeur. Une contribution d'assainissement ne peut être perçue qu'avec le consentement de l'employeur si elle sert au financement des prestations sur-obligatoires.

Événements particuliers

Il n'y a pas eu de modification, réduction ou liquidation de régime au cours de la période sous revue.

14.1 Engagements de prévoyance

(en KCHF)	2022	2021
Valeur actuelle des engagements de prévoyance au 31.12	31'125	29'927
Valeur de marché de la fortune de prévoyance au 31.12	-27'907	-25'692
Engagements de prévoyance inscrits au bilan au 31.12.	3'218	4'235

Les engagements de prévoyance sont évalués compte tenu du partage des risques entre l'employeur et l'employé (risk sharing ; voir chap. 3, Principes régissant l'établissement des comptes, p. 11)

14.2 Charges de prévoyance selon IPSAS 39

(en KCHF)	2022	2021
Coûts des services rendus au cours de l'exercice (employeur)	1'359	1'266
Frais administratifs	6	11
Charges d'intérêt des engagements de prévoyance	128	58
Revenus des intérêts de la fortune de prévoyance	-110	-48
Charges de prévoyance	1'382	1'286

14.3 Réévaluation des engagements de prévoyance et de la fortune de prévoyance

(en KCHF)	2022	2021
Modifications des hypothèses financières	3'614	391
Modifications des hypothèses démographiques	0	247
Ajustements liés à l'expérience	-785	-1'857
Gains/pertes actuariels sur les engagements	2'829	-1'219
Revenus de la fortune de prévoyance (hors intérêts)	-1'699	2'008
Réévaluation inscrite dans les capitaux propres	1'130	788

14.4 Variation de la valeur actuelle des engagements de prévoyance

(en KCHF)	2022	2021
Valeur actuelle des engagements de prévoyance au 1.1.	29'927	29'657
Coûts des services rendus au cours de l'exercice (employeur)	1'359	1'266
Charges d'intérêt des engagements de prévoyance	128	58
Prestations perçues et versées	1'748	-3'010
Cotisations de l'employeur	792	737
Gains / pertes actuariels	-2'829	1'219
Valeur actuelle des engagements de prévoyance au 31.12.	31'125	29'927

La durée moyenne pondérée des engagements de prévoyance est de 14,6 ans (16,5 ans l'année précédente).

14.5 Évolution de la fortune de prévoyance

(en KCHF)	2022	2021
Fortune de prévoyance à la valeur de marché au 1.1.	25'692	24'753
Revenus des intérêts de la fortune de prévoyance	110	48
Cotisations de l'employeur	1'270	1'167
Cotisations des employés	792	737
Prestations perçues et versées	1'748	-3'010
Revenus de la fortune de prévoyance (hors intérêts)	-1'699	2'008
Frais administratifs	-6	-11
Fortune de prévoyance à la valeur de marché au 31.12.	27'907	25'692

Les cotisations que l'employeur s'attend à devoir verser en 2023 à la caisse de prévoyance de la Confédération s'élèvent à 1'287 KCHF.

14.6 Structure des placements de la fortune de prévoyance

Placements de prévoyance – cotés	2022	2021
Liquidités	5.51%	3.33%
Obligations de la Confédération	5.74%	5.27%
Autres obligations en CHF	8.50%	9.48%
Obligations d'État en devises étrangères	19.20%	22.56%
Obligations d'entreprises en devises étrangères	7.98%	8.56%
Hypothèques	2.84%	2.33%
Actions	25.80%	27.20%
Biens immobiliers	8.33%	6.01%
Matières premières	2.11%	2.13%
Autres	0%	0%
Total placements cotés	86.01%	86.87%
Placements de prévoyance – non cotés	2022	2021
Biens immobiliers	7.76%	6.38%
Matières premières	0%	0%
Autres	6.23%	6.75%
Total placements non cotés	13.99%	13.13%

Le placement de la fortune de prévoyance est effectué conformément à la stratégie de placement définie par la Commission de la caisse. Cette stratégie prévoit une répartition en pourcentage de la fortune entre différentes catégories d'actifs. À cet effet, des valeurs cibles sont fixées par catégorie d'actifs et pour les devises étrangères, et des marges de manœuvre sont définies avec un minimum et un maximum.

14.7 Données actuarielles

	2022	2021
Taux d'actualisation au 1.1.	0.40%	0.20%
Taux d'actualisation au 31.12.	2.20%	0.40%
Taux d'intérêt projeté de l'avoir vieillesse	2.20%	0.40%
Évolution attendue des salaires	2.40%	0.60%
Évolution attendue des rentes	0.00%	0.00%
Part de la lacune de financement prise en charge par les employés	40.00%	40.00%
Espérance de vie à 65 ans – hommes (nombre d'années)	22.70	22.57
Espérance de vie à 65 ans – femmes (nombre d'années)	24.48	24.37
Bases techniques	BVG2020 GT	BVG2020 GT

14.8 Analyse de sensibilité

Hypothèse de hausse (en KCHF)	2022	2021
Taux d'actualisation (modification +0.25%)	-1'031	-792
Taux d'intérêt projeté de l'avoir vieillesse (modification +0.25%)	246	229
Évolution des salaires (modification +0.25%)	52	145
Évolution des rentes (modification +0.25%)	465	547
Espérance de vie à 65 ans (modification +1 an)	323	426
Hypothèse de baisse (en KCHF)	2022	2021
Taux d'actualisation (modification -0.25%)	749	846
Taux d'intérêt projeté de l'avoir vieillesse (modification -0.25%)	-242	-224
Évolution des salaires (modification -0.25%)	-49	-141
Évolution des rentes (modification -0.25%)	-653	-519
Espérance de vie à 65 ans (modification -1 an)	-485	-427

L'analyse de sensibilité montre comment l'engagement de prévoyance est modifié par une hausse ou une baisse des principales hypothèses actuarielles. Lors de cette analyse, seule une des hypothèses est modifiée, les autres paramètres restent inchangés.

Le taux d'actualisation et le taux d'intérêt projeté ainsi que les hypothèses sur l'évolution des salaires et des rentes ont augmenté/baissé de 0,25 point de pourcentage. La sensibilité de l'espérance de vie a été calculée avec une baisse et une hausse de l'espérance de vie d'un an.

Explications relatives au compte de résultat

15. Produits

(en KCHF)	31.12.2022	31.12.2021
Budget de la Confédération « Contribution financière à Innosuisse »	289'752	285'343
Part non réclamée	0	0
Contribution financière réclamée	289'752	285'343
Restitution à la Confédération	0	0
Contribution financière de la Confédération	289'752	285'343
Contribution financière aux loyers	653	646
Contribution financière pour le remplacement de l'EIC Accelerator	2'660	0
Contribution financière pour d'autres mesures transitoires Horizon	10'830	0
Produit des fonds de tiers (organisations européennes)	39	7
Inscription de prestations propres à l'actif	369	307
Autres produits (location parking, taxe sur CO2, divers)	17	25
Produits	304'320	286'328

Au cours de l'exercice 2022, la contribution financière ordinaire de la Confédération a été complètement réclamée.

La contribution de la Confédération pour le substitut de l'EIC Accelerator est liée à des mesures transitoires que la Confédération a déployées en raison de la non-association à Horizon Europe. En plus de sa contribution pour le substitut de l'EIC Accelerator, la Confédération alloue des moyens supplémentaires pour certains instruments d'encouragement existants (projets Flagship, projets d'innovation internationaux, programme d'impulsion Force d'innovation Suisse).

L'inscription à l'actif de prestations propres concerne la nouvelle application spécialisée pour le traitement des mesures d'encouragement « Innolink ».

16. Encouragement de l'innovation

(en KCHF)	31.12.2022	31.12.2021
Contributions à des projets d'innovation		
• avec des partenaires chargés de la mise en valeur	102'980	118'157
• sans partenaire chargé de la mise en valeur	13'977	18'018
• du programme d'impulsion « Force d'innovation Suisse »	50'513	34'660
• internationaux	22'887	17'790
• de type « Flagship »	8'608	11'455
• de type « Bridge » (financement conjoint avec le FNS)	13'449	13'874
Bons pour des études préliminaires (chèques d'innovation)	8'772	8'893
Contributions aux coûts de recherche indirects (overhead)	24'809	25'087
Encouragement de projets d'innovation	245'996	247'934
Mesures de sensibilisation et de formation	3'494	3'548
Bons pour un coaching	3'659	3'754
Offres d'information et de conseil	2'414	1'732
Entrepreneuriat fondé sur la science	9'567	9'034
Bons pour mentoring dans le domaine de l'innovation	1'242	1'530
Contributions à des réseaux thématiques nationaux	7'400	4'850
Contributions à l'organisation de manifestations professionnelles thématiques	886	1'349
Diffusion d'informations	1'186	1'125
Enterprise Europe Network (EEN)	890	893
Transfert de savoir et de technologie (TST)	11'604	9'747
Recherche énergétique (SCCER et Joint Activities)	0	-57
Programme d'impulsion Numérisation	1'015	4'236
Contributions aux coûts de recherche indirects (overhead)	145	604
Programmes d'encouragement thématiques	1'160	4'784
Total des mesures d'encouragement de l'innovation	268'326	271'499

Les demandes de restitution d'un total de 2'009 KCHF (année précédente 1'458 KCHF) sont déjà déduites des contributions d'encouragement.

17. Projets d'innovation internationaux

(en KCHF)	31.12.2022	31.12.2021
Active Assisted Living (AAL)		
• Versements (restitutions déduites)	4'127	4'198
• Financement par l'UE	-2'125	-2'134
Total	2'002	2'065
EUREKA Eurostars-2		
• Versements (restitutions déduites)	4'107	17'664
• Financement par l'UE	-2'608	-5'917
Total	1'499	11'748
EUREKA Eurostars-3		
• Versements (restitutions déduites)	17'545	0
• Financement par le SEFRI	-4'386	0
Total	13'158	0
Key Digital Technologies (KDT)	4'520	0
Autres programmes bilatéraux et multilatéraux	1'708	3'978
Total contributions à des projets d'innovation internationaux	22'887	17'790
Contributions aux coûts de recherche indirects pour des programmes bilatéraux et multilatéraux (overhead)	225	295
Total contributions à des projets d'innovation internationaux incl. overhead	23'112	18'085

Pour les programmes de coopération européens AAL ainsi qu'Eurostars-2, l'UE participe au financement des projets d'innovation internationaux. La participation attendue de l'UE a été déduite des montants versés. Dans le cas du programme Eurostars-3, le SEFRI compense les contributions de l'UE du fait de la non-association de la Suisse à Horizon Europe. Le montant de ces contributions est aussi déduit des charges d'encouragement.

Le partenariat institutionnel « Key Digital Technologies (KDT) » s'inscrit dans le prolongement du programme « Electronic Components and Systems for European Leadership (ECSEL) » auquel Innosuisse était précédemment associée. En raison de la non-association à Horizon Europe, le SEFRI prend aussi en charge dans ce cas la part autrement financée par l'UE. Le versement de cette part est effectué directement par le SEFRI aux bénéficiaires des contributions.

18. Charges de personnel

(en KCHF)	31.12.2022	31.12.2021
Indemnités versées au conseil d'administration	123	134
Indemnités versées au conseil de l'innovation et aux experts	3'835	2'796
Charges salariales secrétariat	9'574	8'388
Salaires et indemnités	13'532	11'318
Coûts de prévoyance nets selon IPSAS 39	1'365	1'277
Autres prestations sociales (AVS, AC, etc.)	902	1'014
Prestations sociales	2'268	2'290
Variation provisions pour vacances et heures supplémentaires	20	-43
Variation provisions pour primes de fidélité	57	63
Variation provisions pour cas juridiques	0	0
Provisions personnel	77	20
Personnel temporaire	293	137
Formation et formation continue	88	139
Frais conseil d'administration, conseil de l'innovation, experts	34	11
Autres charges de personnel secrétariat (frais, annonces)	177	112
Autres charges de personnel	592	400
Total charges de personnel	16'468	14'029

19. Charges de biens et services et autres charges d'exploitation

(en KCHF)	31.12.2022	31.12.2021
Loyers et charges annexes	654	654
Développement et charges de conseil en informatique	668	1'177
Maintenance et support informatique, infrastructure bureautique	2'262	1'931
Charges informatiques	2'930	3'108
Charges de conseil liées à la recherche contractuelle	1'145	1'001
Autres charges de conseil	799	1'053
Charges de conseil	1'944	2'054
Total des charges de biens et services	5'528	5'816
Assurances	26	7
Traductions et autres prestations de service	388	304
Matériel de bureau et autres charges d'exploitation	319	173
Autres charges d'exploitation	733	485

Le loyer des locaux et les charges annexes qui s'y rapportent s'élèvent à 654 KCHF comme l'année précédente.

Les coûts de développement et charges de conseil en informatique sont principalement des coûts ne pouvant pas être portés à l'actif qui concernent le développement d'une nouvelle application spécifique pour le traitement des dossiers d'encouragement (Innolink) et d'une plateforme en nuage ainsi que des adaptations du système ERP et de l'application spécifique actuelle (Analytics).

Les honoraires de l'organe de révision sont compris dans les autres charges d'exploitation et s'élèvent à 48 KCHF comme l'année précédente. Outre les prestations de révision, aucun autre service n'a été fourni par l'organe de révision.

Autres informations

20. Engagements contractuels : contributions octroyées pour le futur

(en KCHF)	31.12.2022	31.12.2021
Contributions à des projets d'innovation		
• avec des partenaires chargés de la mise en valeur	113'194	134'876
• sans partenaire chargé de la mise en valeur	14'929	15'734
• du programme d'impulsion « Force d'innovation Suisse »	61'061	50'499
• internationaux	25'415	18'306
• de type « Flagship »	30'105	17'138
• de type Bridge (programme conjoint avec le FNS)	27'411	40'798
Bons pour des études préliminaires (chèques d'innovation)	5'601	7'395
Contributions aux coûts de recherche indirects (overhead)	30'262	29'984
Encouragement de projets d'innovation	307'978	314'730
Mesures de sensibilisation et de formation	145	186
Bons pour un coaching	8'274	9'934
Offres d'information et de conseil	3'185	4'335
Entrepreneuriat fondé sur la science	11'604	14'455
Bons pour mentoring dans le domaine de l'innovation	1'572	1'622
Contributions à des réseaux thématiques nationaux	717	268
Contributions à l'organisation de manifestations professionnelles thématiques	1'310	2'338
Diffusion d'informations	1'080	410
Enterprise Europe Network (EEN)	0	0
Transfert de savoir et de technologie (TST)	4'679	4'637
Programme d'impulsion Numérisation	364	1'434
Contributions aux coûts de recherche indirects (overhead)	55	209
Programmes d'encouragement thématiques	418	1'644
Total des mesures d'encouragement de l'innovation	324'680	335'466

21. Engagements contractuels : contributions octroyées pour les périodes futures

(en KCHF)	2023	2024	2025	2026	2027	Total
Encouragement de projets d'innovation	155'875	101'627	32'040	16'103	2'334	307'978
Entrepreneuriat fondé sur la science	9'352	2'251	0	0	0	11'604
Transfert de savoir et de technologie	3'946	734	0	0	0	4'679
Programmes d'encouragement thématiques	418	0	0	0	0	418
Total des mesures d'encouragement de l'innovation	169'591	104'613	32'040	16'103	2'334	324'680

22. Transactions avec des institutions et des parties liées

Innosuisse est un établissement fédéral de droit public doté de la personnalité juridique et qui dispose de ses propres comptes. L'agence est proche aussi bien des institutions et des unités administratives centrales et décentralisées de la Confédération que des unités administratives de la Confédération qui soumettent des comptes spéciaux. Pour Innosuisse, les catégories suivantes sont définies comme parties liées :

- l'administration fédérale au sens de l'art. 6 OLOGA, notamment le SG DEFR et le SEFRI ;
- les membres du conseil d'administration et du conseil de l'innovation ;
- le directeur / la directrice et les autres membres de la direction.

Toutes les transactions avec des parties liées sont effectuées sur la base de relations normales avec les clients ou les fournisseurs et sont réalisées dans les mêmes conditions qu'avec des tiers indépendants, en tenant compte de l'environnement fédéral.

Rémunérations des membres du management occupant des fonctions clés

(en KCHF)	31.12.2022	31.12.2021
Indemnités allouées au conseil d'administration		
Montant des indemnités allouées au président	41	41
Montant des indemnités allouées aux autres membres (6)	82	93
Cotisations assurances sociales décomptées	10	11
	133	145
Indemnités allouées au conseil de l'innovation		
Montant des indemnités allouées au président	40	33
Montant des indemnités allouées aux autres membres (24)	705	579
Cotisations assurances sociales décomptées	58	48
	803	660
Rémunérations allouées à la direction		
Montant des rémunérations allouées à la directrice	250	264
Montant des rémunérations allouées aux autres membres (5)	1'033	1'006
Cotisations assurances sociales décomptées	349	349
	1'632	1'619
Total des rémunérations allouées aux membres du management	2'568	2'424

La composition du conseil d'administration, du conseil de l'innovation et de la direction est indiquée dans le rapport annuel 2022 d'Innosuisse.

Les experts, coachs et mentors ne sont pas considérés comme des personnes clés étant donné qu'ils n'ont pas le pouvoir de prendre des décisions au nom d'Innosuisse.

23. Redevances des leasings opérationnels

(en KCHF)	31.12.2022	31.12.2021
Échéance jusqu'à 1 an	646	646
Échéance entre 1 et 5 ans	2'759	2'584
Échéance à plus de 5 ans	0	646
Engagements de leasing	3'405	3'876

Le contrat de bail avec l'OFCL, pour les locaux sis Einsteinstrasse 2 à Berne, a été signé en 2018 pour une durée de 5 ans. Innosuisse a décidé d'exercer le droit d'option lui permettant de convenir d'une prolongation de la période de location de cinq ans (jusqu'au 31.12.2027). Le loyer sera adapté et augmenté à partir de 2024 en fonction de la nouvelle situation des locaux. Un droit de résiliation unilatéral est concédé à Innosuisse pour chaque fin de mois. Ce droit peut être exercé moyennant un préavis de douze mois.

24. Engagements contractuels : frais généraux octroyés pour le futur

Un contrat-cadre lie Innosuisse à l'Office fédéral de l'informatique et de la télécommunication (OFIT). Ce contrat pouvait être résilié au plus tôt à la fin de l'année 2021. Une résiliation en bonne et due forme du contrat-cadre pour la fin d'une année civile exige un préavis de 12 mois. À défaut de résiliation, le contrat-cadre est automatiquement prolongé d'une année supplémentaire. Sur la base des paiements effectués au cours des années précédentes, l'achat minimum de services pour 2023 est estimé à 900 KCHF.

Innosuisse dispose en outre de différents contrats-cadres qui concernent en particulier des prestations de traduction et des services informatiques. Les contrats-cadres pour les prestations informatiques sont notamment liés à la mise en place de la nouvelle application spécialisée "Innolink". Pour tous ces contrats, Innosuisse n'a aucune obligation d'achat de prestations. Les coûts varient d'une année à l'autre en fonction des services sollicités.

25. Information sectorielle

Le résultat d'Innosuisse n'est pas établi par segment. La majeure partie des coûts est engendrée par les tâches prescrites par la loi (voir chap. 1 Activité opérationnelle) et ne peut pas être répartie en sous-activités de manière fiable.

26. Événements postérieurs à la date de clôture des comptes annuels

Depuis la date de clôture des comptes, aucun événement susceptible d'avoir un impact significatif sur les comptes annuels 2022 n'est intervenu.

Berne, le 24 février 2023

André Kudelski
Président du conseil d'administration

Annalise Eggimann
Directrice

Gérald Walti
Chef des finances et des opérations

Liste des abréviations

AAL	Active Assisted Living
Al.	Alinéa
ACC	Audit and Compliance Committee Innosuisse
AFF	Administration fédérale des finances
Art.	Article
CHF	Francs suisses
CTI	Commission pour la technologie et l'innovation
DBO	Defined benefit obligation
EIC	European Innovation Council
ECSEL	Electronic Components and Systems for European Leadership
EEN	Enterprise Europe Network
EMPA	Laboratoire fédéral d'essai des matériaux et de recherche
EPFL	École polytechnique fédérale de Lausanne
ETHZ	Eidgenössische Technische Hochschule Zürich
EUR	Euros
FNS	Fonds national suisse de la recherche scientifique
IPSAS	International Public Sector Accounting Standards
KCHF	Milliers de francs suisses
KEUR	Milliers d'euros
LASEI	Loi fédérale du 17 juin 2016 sur l'Agence suisse pour l'encouragement de l'innovation (RS 420.2)
LERI	Loi fédérale du 14 décembre 2012 sur l'encouragement de la recherche et de l'innovation (RS 420.1)
LFC	Loi du 7 octobre 2005 sur les finances de la Confédération (RS 611.0)
MCHF	Millions de francs suisses
OFCL	Office fédéral des constructions et de la logistique
OFIT	Office fédéral de l'informatique et de la télécommunication
OLOGA	Ordonnance sur l'organisation du gouvernement et de l'administration du 25 novembre 1998 (RS 172.010.1)
OPP 2	Ordonnance sur la prévoyance professionnelle vieillesse, survivants et invalidité du 18 avril 1984 (RS 831.441.1)
PUBLICA	Caisse fédérale de pensions
RPEC	Règlement du 15 juin 2007 de prévoyance pour les personnes employées et les bénéficiaires de rentes de la Caisse de prévoyance de la Confédération (RS 172.220.141.1)
SCCER	Swiss Competence Centers for Energy Research
SCI	Système de contrôle interne
SEFRI	Secrétariat d'État à la formation, à la recherche et à l'innovation
SG DEFR	Secrétariat général du Département fédéral de l'économie, de la formation et de la recherche
TST	Transfert de savoir et de technologie
USD	Dollars américains



Reg. Nr. 928.22481.003

Rapport de l'organe de révision

Au Conseil d'administration de l'Agence suisse pour l'encouragement de l'innovation (Innosuisse), Berne et au Conseil fédéral

Rapport de l'organe de révision sur les comptes annuels

Opinion d'audit

Nous avons effectué conformément à l'article 11 de la loi fédérale sur l'Agence suisse pour l'encouragement de l'innovation (Loi sur Innosuisse, LASEI, RS 420.2) l'audit des comptes annuels d'Innosuisse, comprenant le bilan au 31 décembre 2022, le compte de résultat, le tableau de variation des capitaux propres et le tableau des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que l'annexe aux comptes, y compris un résumé des principales méthodes comptables.

Selon notre appréciation, les comptes annuels ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle du patrimoine et de la situation financière d'Innosuisse au 31 décembre 2022, ainsi que de ses résultats et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux Normes comptables internationales du secteur public (IPSAS) et sont conformes à la loi suisse.

Fondement de l'opinion d'audit

Nous avons effectué notre audit conformément à la loi suisse, aux Normes internationales d'audit (ISA) et aux Normes suisses d'audit des états financiers (NA-CH). Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces dispositions et de ces normes sont plus amplement décrites dans la section «Responsabilités de l'organe de révision relatives à l'audit des comptes annuels» de notre rapport. Nous sommes indépendants d'Innosuisse conformément à la loi sur le contrôle des finances (RS 614.0) et aux exigences de la profession, et avons satisfait aux autres obligations éthiques professionnelles qui nous incombent dans le respect de ces exigences.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Autres informations

La responsabilité des autres informations incombe au conseil d'administration. Les autres informations comprennent les informations présentées dans le rapport de gestion, à l'exception des comptes annuels et de notre rapport correspondant.

Notre opinion sur les comptes annuels ne s'étend pas aux autres informations et nous n'exprimons aucune conclusion d'audit sous quelque forme que ce soit sur ces informations.

Dans le cadre de notre audit des comptes annuels, notre responsabilité consiste à lire les autres informations et, ce faisant, à apprécier si elles présentent des incohérences significatives par rapport aux comptes annuels ou aux connaissances que nous avons acquises au cours de notre audit ou si elles semblent, par ailleurs, comporter des anomalies significatives.

Si, sur la base des travaux que nous avons effectués, nous arrivons à la conclusion que les autres informations présentent une anomalie significative, nous sommes tenus de le déclarer. Nous n'avons aucune remarque à formuler à cet égard.

Responsabilités du conseil d'administration relatives aux comptes annuels

Le conseil d'administration est responsable de l'établissement des comptes annuels donnant une image fidèle conformément aux IPSAS et aux exigences légales. Le conseil d'administration est en outre responsable des contrôles internes qu'il juge nécessaires pour permettre l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, le conseil d'administration est responsable d'évaluer la capacité d'Innosuisse à poursuivre son exploitation. Il a en outre la responsabilité de présenter, le cas échéant, les éléments en rapport avec la capacité d'Innosuisse à poursuivre ses activités et d'établir le bilan sur la base de la continuité de l'exploitation, sauf s'il existe une intention de liquidation d'Innosuisse ou de cessation d'activité, ou s'il n'existe aucune autre solution alternative réaliste.

Responsabilités de l'organe de révision relatives à l'audit des comptes annuels

Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, et de délivrer un rapport contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, mais ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément à la loi suisse, aux ISA et aux NA-CH permettra de toujours détecter une anomalie significative qui pourrait exister. Des anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, prises individuellement ou collectivement, elles puissent influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes annuels prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément à la loi suisse, aux ISA et aux NA-CH, nous exerçons notre jugement professionnel tout au long de l'audit et faisons preuve d'esprit critique. En outre:

- nous identifions et évaluons les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, conce-

vons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant de fraudes est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, des omissions volontaires, de fausses déclarations ou le contournement de contrôles internes.

- nous acquérons une compréhension du système de contrôle interne pertinent pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, mais non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du système de contrôle interne d'Innosuisse.
- nous évaluons le caractère approprié des méthodes comptables appliquées et le caractère raisonnable des estimations comptables ainsi que des informations y afférentes.
- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par le conseil de d'administration du principe comptable de continuité d'exploitation appliqué et, sur la base des éléments probants recueillis, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité d'Innosuisse à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention dans notre rapport sur les informations à ce sujet fournies dans les comptes annuels ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nous établissons nos conclusions sur la base des éléments probants recueillis jusqu'à la date de notre rapport. Des situations ou événements futurs peuvent cependant amener Innosuisse à cesser son exploitation.
- nous évaluons la présentation dans son ensemble, la structure et le contenu des comptes annuels, y compris les informations fournies dans les notes, et estimons si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents d'une manière telle à donner une présentation sincère.

Nous communiquons à la direction et au comité audit et conformité notamment l'étendue des travaux d'audit et le calendrier de réalisation prévus, ainsi que nos constatations d'audit importantes, y compris toute déficience majeure dans le système de contrôle interne relevée au cours de notre audit.

Rapport sur d'autres obligations légales et réglementaires

Conformément à la NAS-CH 890, nous attestons qu'il existe un système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels, défini selon les prescriptions du conseil d'administration.

Conformément à l'art. 11 al. 3 LASEI, nous attestons qu'une gestion des risques appropriée à Innosuisse a été mise en place.

En outre, conformément à l'art. 11 al. 3 LASEI, nous attestons que les informations sur le développement du personnel dans le rapport annuel sont exactes.

Nous recommandons d'approuver les comptes annuels qui vous sont soumis.

Berne, le 24 février 2023

CONTROLE FEDERAL DES FINANCES

 Koehli Martin OMQKGC
24.02.2023
Info: admin.ch/esignature | validator.ch

Martin Köhli
Réviseur responsable
Expert-réviseur
agrée

 Bugnon Virginie HJDMC
24.02.2023
Info: admin.ch/esignature | validator.ch

Virginie Bugnon
Experte-réviseur
agrée

Annexes: Comptes annuels d'Innosuisse comprenant le bilan au 31 décembre 2022, le compte de résultat, le tableau de variation des capitaux propres et le tableau des flux de trésorerie pour l'exercice arrêté à cette date, ainsi que les notes annexes.



Rapport annuel Innosuisse

1	Evolution de l'activité au cours de l'année sous revue	2
1.1	Appréciation des résultats 2022	2
1.2	Organisation et mission	3
1.3	Environnement législatif	4
1.4	Gouvernance et gestion	6
1.5	Finances et trésorerie	9
1.6	Investissements et participations stratégiques	9
1.7	Evénements extraordinaires	9
2	Informations sur la gestion des risques (art. 17, al. 3 LASEI)	10
2.1	Bases et prescriptions	10
2.2	Responsabilités	10
2.3	Processus de gestion des risques	10
3	Service compliance (art. 7, al. 2, LASEI)	11
3.1	Bases et prescriptions	11
3.2	Responsabilités	11
3.3	Compliance Management System (CMS)	11
4	Gestion du personnel	12
4.1	Bases légales, rapports de travail	12
4.2	Politique du personnel et développements (art. 17, al. 3 LASEI)	12
4.3	Effectif et nombre de postes	14
5	Liens d'intérêts (art. 17, al. 3 LASEI)	17
5.1	Dispositions légales	17
5.2	Règles de conduite	17
5.3	Sensibilisation	17
5.4	Traitement	18
5.5	Evénements particuliers	18
5.6	Publication	18



1 Evolution de l'activité au cours de l'année sous revue

1.1 Appréciation des résultats 2022

Innosuisse a clôturé un nouvel exercice avec une intense activité et un bilan réjouissant. Dans le cadre de son programme pluriannuel 2025-2028, elle a engagé une profonde réflexion sur le développement stratégique de ses activités d'encouragement à l'innovation. Les grands défis de notre époque exigent des innovations révolutionnaires pour que l'humanité puisse continuer à vivre dans la prospérité et la dignité. Les innovations suisses, notamment dans les technologies alternatives et respectueuses de ressources, peuvent aider à résoudre ces défis. Par ses activités d'encouragement de l'innovation, Innosuisse souhaite contribuer au succès des transitions nécessaires sur les plans technologique et social.

Après l'adoption par le Parlement de la révision partielle de la loi fédérale sur la recherche et l'innovation (LERI) en décembre 2021, Innosuisse s'est fortement engagée à mettre en œuvre de nouveaux instruments d'encouragement, à commencer par le *Swiss Accelerator*. En donnant son feu vert à l'entrée en vigueur anticipée de la disposition correspondant à cet instrument, le Conseil fédéral a permis le lancement du premier appel à projets au printemps 2022. Si le *Swiss Accelerator* ne constitue « qu'une » mesure transitoire en attendant l'association de la Suisse au programme-cadre Horizon Europe, il n'en représente pas moins un véritable changement de paradigme pour Innosuisse : l'Agence peut, pour la première fois, financer directement des projets hautement innovants de PME et de start-up. Non sans difficulté, puisque la phase d'évaluation a relevé d'une gageure face à l'immense succès qu'a connu l'appel avec 752 demandes déposées. Les fonds spéciaux mis à disposition sur le crédit d'engagement destiné au programme Horizon Europe serviront, début 2023, à financer les projets des 40 à 50 PME ou start-up qui recevront une réponse favorable à leur candidature.

Les projets d'innovation restent le cœur des activités d'encouragement d'Innosuisse. Dans le cadre du programme d'impulsion « Force d'innovation Suisse », qui est entré dans sa deuxième année en 2022, l'Agence a enregistré 376 propositions de projet (contre 395 en 2021) pour un montant d'encouragement total de 186.5 millions de francs. Ces propositions représentent 44% de toutes les demandes déposées au cours de l'année sous revue et le montant, 48% de la contribution totale sollicitée. Durant les deux ans d'existence de ce programme, Innosuisse a encouragé 327 projets d'innovation à hauteur de 148.6 millions de francs.

L'exercice 2022 a également été favorable pour les autres domaines d'encouragement d'Innosuisse. Le programme *Start-up Coaching* n'a certes pas connu une demande aussi forte que l'année précédente, mais la baisse enregistrée peut être vue comme le signe d'un retour à la normale après le besoin de rattrapage des années précédentes, qui a entre-temps pu être comblé. Les programmes d'internationalisation destinés aux start-up ont eux aussi rencontré un succès extraordinaire, si bien qu'il a fallu compléter les conventions d'encadrement avec les établissements Swissnex au Japon ou en Corée du Sud, par exemple. Toujours dans le domaine international, les partenariats soutenus par Horizon Europe ont également le vent en poupe, en particulier l'entreprise commune *Key Digital Technologies*, qui remplace l'initiative ECSEL. En raison de son statut de pays tiers, la Suisse ne bénéficie pas des droits d'un membre à part entière. Les chercheurs peuvent néanmoins participer aux consortiums, et leurs projets sont financés conjointement par le SEFRI et Innosuisse en cas d'approbation.



En raison de contraintes en matière de ressources financières, Innosuisse a prévu, dans un premier temps, de renoncer au renouvellement de l'appel à projets relatif à l'initiative *Flagship*. Cette initiative, à travers laquelle l'agence met en place des incitations thématiques, vise à encourager les grands consortiums de projet interdisciplinaires à traiter d'un thème d'innovation d'importance majeure pour la société et la science selon une approche transdisciplinaire et systémique. Grâce aux fonds supplémentaires mis à disposition au titre des mesures transitoires Horizon Europe, Innosuisse a finalement pu lancer un nouvel appel à projets fin 2022. Des propositions peuvent être soumises jusqu'à fin janvier 2023 sur le thème « Solutions disruptives pour la transition mondiale vers la neutralité carbone ».

Sur le plan institutionnel, Innosuisse a continué à renforcer ses partenariats aussi bien à l'échelle nationale qu'à l'échelle internationale. Outre l'entretien de ses relations étroites et éprouvées avec le Fonds national suisse, l'Agence a intensifié sa collaboration avec les acteurs des systèmes régionaux d'innovation et nommé des personnes de contact au sein du secrétariat pour garantir la pérennité des échanges. Sur le plan international, Innosuisse s'est activement engagée pour l'initiative multilatérale Eureka. Elle figure parmi les acteurs principaux ayant œuvré à l'extension du réseau au-delà des frontières européennes. Ces efforts ont porté leurs fruits avec l'adhésion du Canada et de la Corée du Sud en tant que membres à part entière lors de la conférence ministérielle qui s'est tenue au Portugal en juin 2022. Innosuisse a aussi approfondi sa coopération au sein de Taftie, l'organisation faîtière des agences nationales pour l'encouragement de l'innovation. En juin 2022, elle a été nommée par le Conseil d'administration de Taftie à la présidence de l'organisation pour l'année 2024.

Cinq ans après sa création, Innosuisse, l'Agence suisse pour l'encouragement de l'innovation, se présente comme une organisation bien établie et en bonne santé. Pour mener à bien ses travaux d'encouragement, elle dispose d'un pool d'experts chevronnés, qui a rapidement dû être étoffé en raison notamment de la vague de nouvelles demandes et de la charge de travail excessive auxquelles Innosuisse a fait face dans le cadre du programme *Swiss Accelerators*. A partir de 2023, elle peut donc compter sur le savoir-faire de 293 experts afin de poursuivre ses activités d'encouragement. Dans l'intervalle, le Conseil d'administration a aussi revu à la hausse le nombre des membres qui composent le Conseil de l'innovation. Ce dernier compte désormais 25 membres, soit le maximum autorisé par la loi. Par souci de préservation du savoir-faire, le Conseil d'administration, l'organe stratégique suprême d'Innosuisse, doit faire l'objet d'un renouvellement progressif. Le 9 décembre 2022, le Conseil fédéral a donc procédé à une élection en vue de remplacer les deux membres qui quittent leur siège avant le terme de leur mandat, à savoir Nicola Thibaudeau et Thierry Calame. Les deux nouveaux membres, Aude Pugin et Sergio Ermotti, prennent leurs fonctions le 1^{er} janvier 2023.

1.2 Organisation et mission

L'Agence suisse pour l'encouragement de l'innovation Innosuisse est un établissement autonome de droit public doté de la personnalité juridique. Sa mission, sa forme d'organisation, ses organes et ses instruments sont définis dans une loi spéciale (loi sur Innosuisse, LASEI¹).

¹ [RS 420.2](#)



Les instruments d'encouragement à sa disposition sont définis dans la loi sur l'encouragement de la recherche et de l'innovation (LERI²). La mission d'Innosuisse est d'encourager l'innovation basée sur la science au profit de l'économie et de la société. En conjuguant savoir, expérience, recherche et développement – combinaison aujourd'hui indispensable à la réussite économique – et par des projets d'innovation, la mise en réseau, la formation et le coaching, Innosuisse encourage de manière ciblée la collaboration entre la science et le marché.

1.3 Environnement législatif

1.3.1 Révision partielle de la loi sur l'encouragement de la recherche et de l'innovation (LERI³)

Le Conseil fédéral a adopté le 17 février 2021 le message relatif à la modification de la LERI (y compris le texte de loi) à l'intention du Parlement. Les Chambres ont débattu du projet de loi en 2021 et se sont prononcées lors de la session d'hiver 2021.

La révision de la LERI met l'accent sur l'adaptation des bases légales de l'encouragement de l'innovation, devant permettre notamment une plus grande marge de manœuvre dans ce domaine. En outre, la révision contient des adaptations qui servent à la mise en œuvre complète des instruments d'encouragements définis dans le cadre de la planification pluriannuelle 2021-2024. Les Chambres fédérales se sont en outre prononcées en faveur d'une disposition pas encore présente dans le projet du Conseil fédéral. Cette dernière prévoit un soutien direct de projets individuels de PME et de start-up en Suisse (Swiss Accelerator), en remplacement de l'encouragement de la Commission européenne (dans la mesure où l'accès au soutien européen est refusé). Le Conseil fédéral a déjà fixé l'entrée en vigueur de cette disposition au 1^{er} avril 2022. Les autres adaptations de la révision de la LERI entreront en vigueur le 1^{er} janvier 2023.

1.3.2 Modifications de la loi fédérale sur l'Agence suisse pour l'encouragement de l'innovation (loi sur Innosuisse, LASEI⁴)

Dans le cadre de la révision partielle de la LERI, certains points de la LASEI ont également été adaptés.

La disposition relative à la durée du mandat et à la réélection des membres du Conseil d'administration et du Conseil de l'innovation d'Innosuisse a notamment été modifiée, de sorte que, indépendamment de la date d'élection, les membres puissent dans tous les cas exercer un mandat de 8 ans et le président ou la présidente du Conseil d'administration un mandat de 12 ans.

Des nouveautés sont également prévues au niveau des compétences décisionnelles de la direction d'Innosuisse, afin de décharger le Conseil de l'innovation et de rendre les procédures plus efficaces. La direction peut désormais prendre des décisions concernant l'octroi de mesures de soutien limitées au niveau financier et dans le temps, pour lesquelles aucune expertise et donc aucune décision du Conseil de l'innovation d'Innosuisse n'est nécessaire. Cela concerne notamment le mentoring pour les PME et le soutien dans le cadre des clarifications des questions de propriété

² [RS 420.1](#)

³ [RS 420.1](#)

⁴ [RS 420.2](#)



intellectuelle. Toujours dans le but de décharger le Conseil de l'innovation et d'améliorer l'efficacité, la direction peut désormais prendre elle-même des décisions de non-entrée en matière lorsque les demandes sont soit formellement irrecevables, soit manifestement infondées.

Enfin, la réserve maximale autorisée d'Innosuisse passe de 10% du budget annuel à 15%. En outre, le Conseil fédéral peut aller au-delà lors de la prise de décision sur l'utilisation d'un éventuel bénéfice, si le montant des allocations garanties pour l'avenir le justifie. Il a ainsi la possibilité de tenir compte des intérêts de l'encouragement de l'innovation et de maintenir les moyens mis à disposition par le Parlement pour l'encouragement de l'innovation à leurs fins initiales.

Les dispositions entrent en vigueur le 1^{er} janvier 2023.

1.3.3 Révision totale de l'ordonnance du Conseil d'administration d'Innosuisse sur les mesures d'encouragement (ordonnance sur les contributions d'Innosuisse⁵) et révision partielle anticipée pour l'encouragement des PME (Swiss Accelerator)

La révision de la loi fédérale du 14 décembre 2012 sur l'encouragement de la recherche et de l'innovation (LERI, RS 420.1) entraîne un besoin de révision de l'ordonnance sur les contributions d'Innosuisse du 20 septembre 2017 (RS 420.231). Outre les adaptations découlant de la révision de la LERI, un besoin de modifications est apparu dans d'autres domaines de l'ordonnance sur les contributions d'Innosuisse au cours des premières années d'activité d'Innosuisse.

Le Conseil d'administration d'Innosuisse a adopté la révision totale de l'ordonnance sur les contributions le 4 juillet 2022. Elle a été approuvée par le Conseil fédéral le 26 octobre 2022.

L'objectif général de la révision est, conformément au mandat d'Innosuisse, d'encourager l'innovation dans l'intérêt de l'économie et de la société. Les différents objectifs des dispositions révisées découlent en grande partie de la révision de la LERI : flexibilité dans l'encouragement des projets d'innovation, encouragement des jeunes entreprises avec des projets d'innovation, encouragement des projets d'innovation des PME lorsqu'elles n'ont pas accès à l'encouragement de la Commission européenne, renforcement de l'écosystème des start-up et de l'entrepreneuriat basé sur la science, encouragement des personnes hautement qualifiées dans le domaine de l'innovation, encouragement du transfert de savoir et de technologie, coopération internationale dans le domaine de l'encouragement de l'innovation.

Une nouvelle partie générale est introduite au début de l'ordonnance sur les contributions. Elle contient des dispositions importantes pour toutes les activités d'encouragement d'Innosuisse (par exemple sur la durabilité ou l'intégrité scientifique). D'une manière générale, les réglementations existantes sont mises à jour et adaptées en fonction des expériences réalisées lors de leur exécution.

Afin de pouvoir démarrer le Swiss Accelerator au printemps 2022, le Conseil d'administration avait déjà décidé le 24 janvier 2022 de réviser partiellement l'ordonnance sur les contributions. Après approbation par le Conseil fédéral le 4 mars 2022, les nouvelles dispositions sont entrées en vigueur le 15 avril 2022, permettant ainsi à Innosuisse d'offrir aux start-up et PME suisses une alternative à l'EIC Accelerator du programme européen Horizon Europe, qui ne leur est plus accessible.

⁵ [RS 420.231](#)

En outre, suite à la révision de la LERI et de l'ordonnance sur les contributions, les dispositions d'exécution totalement révisées du Conseil de l'innovation entreront en vigueur le 1^{er} janvier 2023 pour les instruments d'encouragement suivants : les projets d'innovation, le coaching, les programmes d'internationalisation et les foires internationales, le mentoring dans le domaine de l'innovation et les mesures de mise en réseau. Le Conseil de l'innovation a adopté ces dispositions le 2 septembre 2022.

1.4 Gouvernance et gestion

1.4.1 Conseil d'administration

Le Conseil d'administration, composé de sept membres élus par le Conseil fédéral, est l'organe de direction suprême d'Innosuisse et est responsable de la gestion stratégique de l'organisation. Il supervise la direction et le Conseil de l'innovation et définit la structure de la gestion des risques et du système de contrôle interne (SCI). Le Conseil d'administration a défini l'organisation, les tâches et les compétences des organes d'Innosuisse dans un règlement d'organisation, dans le cadre des dispositions légales. Des directives internes ainsi qu'un code de conduite complètent l'ensemble des normes.

Le Conseil d'administration se réunit pour délibérer et prendre des décisions en commun aussi souvent que les affaires l'exigent. En outre, il est régulièrement informé par la direction de la marche des affaires. Le comité permanent d'audit et de conformité soutient et conseille le Conseil d'administration au sujet de la surveillance de la comptabilité, des rapports financiers ainsi que du respect de la loi, des règlements, des directives et d'autres normes internes. Le Conseil d'administration conserve la responsabilité générale des travaux confiés au comité.

Le 9 décembre 2022, le Conseil fédéral a élu Aude Pugin, CEO d'APCO Technologies SA, et Sergio P. Ermotti, président du Conseil d'administration de Swiss Re, au Conseil d'administration d'Innosuisse. Ils remplacent Nicola Thibaudeau et Thierry Calame, qui se retirent du Conseil d'administration d'Innosuisse au 31 décembre 2022.

Luciana Vaccaro, vice-présidente d'Innosuisse et rectrice de la Haute Ecole Spécialisée de Suisse Occidentale (HES-SO), a été élue présidente de swissuniversities le 20 octobre 2022. Elle quittera donc le Conseil d'administration d'Innosuisse le 31 janvier 2023.

Nom	Prénom	Date de l'élection	Entrée	Sortie
Calame	Thierry	09.12.2016	01.01.2017	31.12.2022
Thibaudeau	Nicola	09.12.2016	01.01.2017	31.12.2022
Ermotti	Sergio P.	09.12.2022	01.01.2023	
Pugin	Aude	09.12.2022	01.01.2023	

1.4.2 Conseil de l'innovation

Le Conseil de l'innovation, composé de 25 membres, est l'organe spécialisé d'Innosuisse. Il décide des demandes d'encouragement et accompagne l'exécution des mesures d'encouragement sur les plans scientifiques et de l'innovation. En outre, il élabore des propositions concernant la stratégie et les instruments d'encouragement à l'intention du Conseil d'administration. Dans le cadre de son activité, le Conseil de l'innovation recourt à un pool d'experts qui sont élus sur sa proposition par le Conseil d'administration. L'organe directeur du Conseil de l'innovation est responsable, avec la direction, de la planification des travaux du Conseil de l'innovation et du suivi de la mise en œuvre de ses décisions.

Le Conseil de l'innovation est divisé en cinq unités thématiques permanentes (Life Sciences, Social Sciences & Business Management, Engineering, Energy & Environment et ICT) qui sont responsables de la grande majorité des décisions d'encouragement. Si nécessaire, le Conseil de l'innovation peut créer d'autres unités (par exemple pour des appels à projets Flagship ou NTN-Booster). Différentes décisions d'encouragement de moindre importance financière, comme l'attribution de chèques d'innovation ou de bons pour le mentoring dans le domaine de l'innovation, sont prises par des membres individuels du Conseil de l'innovation. Cela s'applique également à l'attribution de bons pour le coaching des start-ups. Le membre compétent du Conseil de l'innovation s'appuie sur les recommandations d'un comité d'experts qui donne son avis après avoir entendu les start-up candidates au coaching.

Quatre membres ayant renoncé à se faire réélire au terme de leur premier mandat de quatre ans, le Conseil d'administration a élu le 14 septembre 2021 six nouveaux membres, dont cinq femmes et un homme, au sein du Conseil de l'innovation, faisant ainsi passer le nombre de membres de 23 au nombre maximal autorisé par la loi, soit 25. Au 30 septembre 2022, deux autres membres ont quitté le Conseil de l'innovation à la fin de leur mandat de quatre ans et les successeurs ont été élu par le Conseil d'administration le 6 mai 2022. Après ce renouvellement partiel, le Conseil de l'innovation est composé de 12 femmes et 13 hommes, ce qui est très équilibré en termes de représentation des genres, de profils de compétences, d'origine et de communauté linguistique.

Nom	Prénom	Date de l'élection	Entrée	Sortie
Coperet	Christophe	18.07.2017	01.01.2018	31.12.2021
Demen Meier	Christine	18.07.2017	01.01.2018	31.12.2021
Dransfeld	Clemens	18.07.2017	01.01.2018	31.12.2021
Ambros	Reinhard J.	18.07.2017	01.01.2018	31.12.2021
Lucchina	Massimo	18.09.2018	01.10.2018	30.09.2022
Wyden Guelpa	Anja	18.09.2018	01.10.2018	30.09.2022
Casas	Nathalie	14.09.2021	01.01.2022	
Herzog	Nicole	14.09.2021	01.01.2022	
Jafari	Samira	14.09.2021	01.01.2022	



Nom	Prénom	Date de l'élection	Entrée	Sortie
Kane	Malick	14.09.2021	01.01.2022	
Pletscher	Claudia	14.09.2021	01.01.2022	
De Leon	Alethia	14.09.2021	01.01.2022	
Cortona	Elena	06.05.2022	01.10.2022	
Demartines	Nicolas	06.05.2022	01.10.2022	

1.4.2.1 Experts

Les experts soutiennent le Conseil de l'innovation dans l'évaluation des demandes de soutien et l'accompagnement des projets. Ils disposent d'un parcours diversifié et d'excellents résultats dans le domaine de l'innovation basée sur la science. Ils doivent en outre avoir de l'expérience dans la conduite de recherches scientifiques et être capables d'évaluer des projets innovants, en particulier ceux des jeunes entreprises. De plus, ils doivent exercer leur activité professionnelle principale dans un domaine pertinent pour l'innovation fondée sur la science.

Au total, 219 experts et expertes travaillent pour Innosuisse au 31 décembre 2022. D'importantes élections complémentaires et de remplacement ont eu lieu au cours de l'exercice écoulé. Sur proposition du Conseil de l'innovation, le Conseil d'administration a élu :

- 50 experts supplémentaires à partir du 1^{er} mai 2022 pour le très compétitif « Swiss Accelerator » (mesure transitoire, car la Suisse est actuellement considérée comme un pays tiers non associé au programme-cadre de l'UE « Horizon Europe »).
- 89 nouveaux experts à partir du 1^{er} janvier 2023 pour remplacer les experts dont le mandat de quatre ans est arrivé à échéance ou qui ont quitté prématurément leur poste.

1.4.3 Direction

La direction est l'organe opérationnel d'Innosuisse. Elle se compose de six membres, y compris la directrice. Sur le plan organisationnel, le Secrétariat qu'elle dirige se compose de divisions et de services d'état-major : Encouragement des projets et des programmes, Scène entrepreneuriale et relève, Transfert de savoir et coopération internationale, Finances et opérations, Développement des talents et de l'organisation ainsi que l'état-major de la direction. La direction accomplit toutes les tâches qui ne sont pas attribuées à un autre organe par la loi. La directrice dirige le Secrétariat et veille avec lui à la préparation et au suivi des affaires du Conseil d'administration et du Conseil de l'innovation ainsi qu'à la mise en œuvre de leurs décisions.

Dominique Gruhl-Bégin, responsable de la division Scène entrepreneuriale et relève, a quitté Innosuisse le 30 septembre 2022. Le 25 octobre 2022, le Conseil d'administration a désigné son successeur en nommant Maria Anselmi au poste de responsable de la division Scène entrepreneuriale et relève, sur proposition de la directrice. Maria Anselmi prendra ses fonctions le 1^{er} février 2023. Christoph Falk, qui dirige la division par intérim, sera à nouveau suppléant à partir de cette date et dirigera le groupe Start-up Coaching.



1.5 Finances et trésorerie

La Confédération accorde chaque année à Innosuisse des contributions destinées à indemniser les dépenses liées à l'encouragement de l'innovation ainsi qu'à l'exploitation (frais de fonctionnement). Innosuisse n'a pas reçu de fonds de tiers (selon l'art. 16 LERI) au cours de l'année écoulée. En 2022, la contribution ordinaire de la Confédération s'élevait à 290.4 millions de francs. Dans le cadre des mesures transitoires concernant Horizon Europe, un transfert de fonds du crédit pour les « programmes de recherche de l'UE » du SEFRI vers Innosuisse a eu lieu pour un montant de 13.5 millions de francs. D'une part, cela a permis de couvrir des coûts de fonctionnement supplémentaires à hauteur de 2.7 millions de francs pour le remplacement de l'EIC Accelerator (versements des fonds d'encouragement à partir de 2023). D'autre part, 10.8 millions de francs ont permis de renforcer des instruments existants (Flagship Initiative, programme d'impulsion « Force d'innovation suisse »).

Au total, les coûts de fonctionnement s'élèvent à 23.5 millions de francs. Corrigés des coûts supplémentaires liés au remplacement de l'EIC Accelerator, les coûts de fonctionnement s'élèvent à 20.8 millions de francs, ce qui correspond à 7.2% de la contribution fédérale ordinaire pour l'année 2022.

En 2022, le compte de résultats affiche un bénéfice de 12.5 millions de francs, contre une perte de 5.8 millions l'année précédente. Après l'affectation du bénéfice reporté, les réserves libres (15.8 millions de francs) et les réserves de réévaluation concernant la prévoyance professionnelle (3.1 millions de francs) s'élèveront ensemble à 18.9 millions de francs en 2023.

1.6 Investissements et participations stratégiques

Au cours de l'année écoulée, Innosuisse a principalement investi dans le développement des systèmes informatiques (2.5 millions de francs), en particulier dans l'application spécialisée pour le dépôt et le traitement des demandes d'encouragement. La convivialité, l'adaptabilité et un niveau de sécurité élevé caractérisent la nouvelle application, tandis que des simplifications et des automatisations de processus techniques sont mises en œuvre de manière ciblée lors de l'introduction progressive. Le projet est en bonne voie et les modules déjà mis en service rencontrent un écho très positif auprès des utilisateurs externes et internes.

Fin 2022, Innosuisse ne disposait d'aucune participation stratégique au sens de l'art. 4, al. 2, LASEI.

1.7 Événements extraordinaires

Aucun événement extraordinaire n'a eu lieu au cours de l'exercice écoulé.



2 Informations sur la gestion des risques (art. 17, al. 3 LASEI)

2.1 Bases et prescriptions

Le Conseil d'administration a défini l'objectif et la finalité ainsi que les principes et les responsabilités en matière de gestion des risques entrepreneuriaux dans une directive séparée consacrée à ce sujet. La gestion des risques d'Innosuisse englobe l'ensemble des méthodes, des objectifs et des mesures permettant une gestion systématique des risques avec un système de contrôle interne (SCI) efficace à l'appui. Ce dernier garantit l'identification, l'évaluation et la gestion des risques à un stade précoce et permet de prendre des mesures pour réduire ou couvrir les risques importants ainsi que leur cumul.

2.2 Responsabilités

Le Conseil d'administration assume la responsabilité finale de la conception de la gestion des risques et du SCI. Il s'appuie sur le comité d'audit et de conformité (Audit and Compliance Committee, ACC) pour approfondir certaines questions et préparer les décisions. La direction assure la mise en œuvre.

Les divisions et les services d'état-major sont responsables de la gestion des risques dans leur domaine de compétence (1^{re} ligne). Dans le cadre du système de gestion des risques à l'échelle de l'entreprise, l'organe de révision (3^e ligne⁶) aide le Conseil d'administration et son comité d'audit et de conformité à s'acquitter de leurs responsabilités par des procédures d'audit indépendantes.

Le service de vérification de la conformité est également responsable de la gestion des risques. Il assiste le Conseil d'administration et la direction en matière de gestion des risques (2^e ligne) et fournit des méthodes et des instruments de gestion des risques.

2.3 Processus de gestion des risques

Innosuisse procède au moins une fois par an à une évaluation des risques. Ceux-ci sont identifiés, inventoriés et évalués à l'aide de méthodes et d'instruments standards, et sont répartis en catégories de risques opérationnels et stratégiques. La direction formule des mesures appropriées pour réduire la probabilité de survenance d'un risque et minimiser son impact potentiel. Le service de vérification de la conformité assure l'élaboration de rapports intégrés en temps opportun et encourage une discussion régulière de la situation des risques au sein de la direction, du comité d'audit et de conformité et du Conseil d'administration dans son ensemble. La gestion des risques d'Innosuisse satisfait pleinement à la norme ISO 31000.

⁶ Le CDF est la 3e ligne, car Innosuisse ne dispose pas elle-même d'une révision interne.



3 Service compliance (art. 7, al. 2, LASEI)

3.1 Bases et prescriptions

Le Conseil d'administration tient absolument à ce que les fonds publics confiés à Innosuisse soient utilisés conformément à leur usage prévu et de manière juridiquement irréprochable et à ce que les demandeurs puissent avoir toute confiance dans l'objectivité et l'impartialité de l'attribution des fonds. Il a donc créé un service de vérification de la conformité et engagé un comité d'audit et de conformité. C'est à lui que revient la responsabilité finale. Le Code de conduite et les autres réglementations externes et internes constituent la base d'une conception uniforme de la conformité chez Innosuisse.

3.2 Responsabilités

Le service de vérification de la conformité, qui est directement subordonné à la Directrice, soutient le Conseil d'administration, la direction et le Conseil de l'innovation dans l'exercice de leurs fonctions en examinant de manière indépendante et objective les risques d'Innosuisse dans le cadre de transactions, de projets et d'autres activités. Le service de vérification de la conformité assume, d'une part, des tâches consultatives et de formation et, d'autre part, est habilité à émettre des directives et à exercer la surveillance.

Le service juridique assiste le Conseil d'administration, la direction et le Conseil de l'innovation dans toutes les questions juridiques. Il est chargé de veiller à ce qu'Innosuisse agisse de manière conforme d'un point de vue juridique. Le service juridique conseille le service de vérification de la conformité.

Le rapport trimestriel de conformité est adressé directement au Conseil d'administration après avoir été examiné en détail par le comité d'audit et de conformité.

3.3 Compliance Management System (CMS)

Innosuisse dispose d'un système de gestion de la conformité validé par un organisme externe (Lalive Law, Zurich), qui est pleinement conforme à la norme ISO 37301 (ex-19600) et donc à la référence mondiale formelle en matière de programmes de compliance.

Les collaborateurs du Secrétariat ont suivi la formation en ligne et passé le test obligatoire sur les thèmes de la prévention de la corruption et le code de conduite. En outre, ils ont aussi été formés sur d'autres thèmes d'actualité (notamment le droit administratif, les biens à double usage, la gestion des cyber-risques).

La vérification systématique des liens d'intérêts déclarés (« reputable background screening/checks »), entamée avec un soutien externe, a été achevée pour tous les nouveaux membres du Conseil de l'innovation élus au cours de l'exercice 2022, ainsi que pour les expertes et experts.



4 Gestion du personnel

4.1 Bases légales, rapports de travail

Les rapports de travail des membres de la direction et des autres collaboratrices et collaborateurs du Secrétariat sont régis par la loi sur le personnel de la Confédération (LPers⁷) et les ordonnances d'application⁸ ainsi que l'ordonnance sur le personnel d'Innosuisse⁹.

Les rapports de travail des collaboratrices et collaborateurs du Secrétariat d'Innosuisse relèvent du droit public. A l'exception des contrats d'apprentissage avec les deux apprentis employés de commerce CFC, il n'existe aucun engagement selon le droit des obligations.

4.2 Politique du personnel et développements (art. 17, al. 3 LASEI)

4.2.1 Bases

La politique du personnel d'Innosuisse est basée sur celle du personnel de la Confédération. Elle a pour but de renforcer la performance d'Innosuisse. À cet effet, elle agit à deux niveaux :

- **Collaborateurs** : l'accomplissement optimal des tâches dépend en définitive de la présence de collaborateurs compétents et bien encadrés. Innosuisse offre à son personnel des conditions d'engagement intéressantes et des perspectives de développement. Elle est un employeur fiable qui entend établir des relations durables avec son personnel.
- **Instruments** : Innosuisse se veut un employeur attrayant recourant à des instruments compétitifs de gestion du personnel, comme par exemple une culture de conduite axée sur les objectifs, des instruments modernes de planification et de gestion des ressources et une offre étendue de formations continues.

4.2.2 Recrutement du personnel

Au cours de l'année sous revue, 16 nouvelles personnes (8 contrats à durée déterminée et 8 à durée indéterminée) ont rejoint Innosuisse. Innosuisse a engagé par ailleurs 9 stagiaires universitaires pour une durée de 6 à 12 mois dans cette fonction. La recherche de personnel s'est faite par le biais d'annonces sur le site Internet et le canal numérique LinkedIn d'Innosuisse ainsi que sur des plateformes d'emploi en ligne.

La majorité des postes à durée déterminée sont pourvus en première ligne par des agences de placement, d'abord de manière temporaire, puis avec un engagement à durée déterminée. Cette procédure contribue à accélérer considérablement le processus d'engagement.

⁷ [RS 172.220.1](#)

⁸ [RS 172.220.111.3](#), [RS 172.220.111.31](#) et [RS 172.220.111.4](#)

⁹ [RS 420.232](#)



4.2.3 Développement du personnel

Innosuisse offre à ses collaborateurs la possibilité de se perfectionner en permanence et en fonction de leurs besoins individuels. Sur la base du nombre de postes approuvés, Innosuisse alloue à cet effet des ressources financières aux divisions et à l'état-major. Au cours de l'exercice 2022, une enveloppe de 87'928 francs (2021: 139'488 francs) a été consacrée à la formation du personnel dispensée en externe. En 2021, Innosuisse a beaucoup investi dans des formations en gestion de projet. En 2022, elle a principalement organisé des événements internes, ce qui a entraîné des coûts moindres par rapport à l'année précédente.

Pendant la phase d'intégration, les nouveaux collaborateurs d'Innosuisse suivent divers ateliers au cours desquels participent toutes les unités organisationnelles afin de transmettre les connaissances internes d'Innosuisse et de promouvoir la collaboration. Des ateliers ont été organisés pour tous les collaborateurs sur les thèmes de la « cybersécurité », de la « lutte contre la corruption » et de la « protection des données ». En outre, des formations dans les domaines « Dual Use Goods », « Excel », « gestion de projet » et « rédaction de décisions », ainsi que des ateliers pour l'ensemble des cadres, ont été proposés en 2022. Des formations ponctuelles dans d'autres domaines ont également eu lieu. Ces formations ont été développées et réalisées en partie par des animateurs externes et en partie par des collaborateurs à l'interne.

4.2.4 Fidélisation et affectation du personnel

Le processus de gestion de la performance d'Innosuisse, comprenant une évaluation des prestations et une convention d'objectifs, est basé sur le modèle de l'administration fédérale. Il n'y a pas de prescription concernant l'évaluation du niveau de prestations ou la distribution des niveaux.

Les membres de la direction travaillent selon le modèle de l'horaire fondé sur la confiance. Dans le cadre de la révision de l'OPers de juillet 2021, il a été proposé aux collaborateurs de la classe de salaire 24 et plus de passer au modèle de travail fondé sur la confiance au 1^{er} janvier 2022. Dix collaborateurs ont opté pour ce changement. Ainsi, 16 collaborateurs au total ont actuellement un horaire de travail fondé sur la confiance. Cela correspond à 36% des personnes de la classe de salaire 24-38. Tous les autres employés travaillent suivant l'horaire à l'année avec saisie électronique du temps de travail.



À la fin de l'année, les jours de vacances restants, le solde horaire variable et les comptes pour congé sabbatique correspondant à ce groupe d'employés étaient les suivants :

Solde en jours par équivalent plein temps (EPT)	2022	2021	Variation	
			Nombre absolu	Valeur relative
Jours de vacances restants prime de fidélité incluse	7.84	7.07	+0.77	+10.9%
Solde horaire variable (sans compte pour congé sabbatique)	2.63	3.10	-0.47	-15.2%

Compte pour congé sabbatique en jours	2022	2021	Variation	
			Nombre absolu	Valeur relative
Nombre de personnes ayant un compte pour congé sabbatique	10	11	-1	-9.1%
Solde du compte pour congé sabbatique (en jours)	231	225	+6	+2.6%

Par rapport à l'année précédente, les jours de vacances restants, le solde horaire variable et les comptes pour congés sabbatiques sont restés globalement stable.

Il a été proposé au personnel de se faire payer le solde d'horaire variable en décembre 2022. Les employés à partir de la classe de salaire 24 ont eu la possibilité de reporter au 1^{er} janvier 2023 un maximum de 100 heures supplémentaires sur un compte pour congé sabbatique, et ont à nouveau été invités à envisager le passage au modèle de l'horaire de travail fondé sur la confiance.

4.3 Effectif et nombre de postes

4.3.1 Effectif

La diversité des points de vue et des modes de pensée individuels – façonnés par l'origine, le genre, l'âge et l'expérience – est porteuse d'une diversité de potentiels. Fin 2022, Innosuisse employait 96 personnes au Secrétariat, ce qui représentait au total 80.9 équivalents plein temps (EPT). En outre, Innosuisse emploie 2 apprentis et 3 stagiaires universitaires. Contrairement aux années précédentes, ces derniers ne sont pas pris en compte dans les statistiques. 8 collaborateurs sont de nationalité étrangère. Ne sont pas inclus dans ces calculs les personnes employées en temporaire.

4.3.2 Travail à temps partiel

Des formes de travail souples et attrayantes telles que le télétravail, l'annualisation du temps de travail et des modèles de travail à temps partiel permettent de trouver un équilibre acceptable entre travail et vie privée. Tous les postes à temps plein sont mis au concours avec un taux d'occupation de 80 à 100 %. Les conditions-cadres liées au partage d'emploi, y compris pour les cadres, sont utilisées.

En moyenne, 47 employés (37 femmes et 10 hommes) travaillent à temps partiel (calculé jusqu'à un taux d'occupation de 89%). La proportion de salariés à temps partiel est de 61,6% pour les femmes et de 27,7% pour les hommes. La moyenne pour les deux genres se situe à 49,0%. Le taux d'occupation moyen des salariés à temps partiel est de 68,9% chez les femmes et de 75% chez les hommes. La moyenne pour les deux genres se situe ainsi à 70,2%.

4.3.3 Structure par âge et répartition par genre

L'âge moyen du personnel d'Innosuisse est de 41,1 ans (femmes : 40,4 ans, hommes : 42,2 ans). La répartition par genre est de 62,5% pour les femmes et de 37,5% pour les hommes. La proportion de femmes occupant une fonction de cadre (≥ classe de salaire 24) est de 46,7% pour les femmes et de 53,3% pour les hommes. Les directives de la Confédération concernant la proportion de femmes sont dépassées.

4.3.4 Langues

Innosuisse encourage le plurilinguisme et la plupart des communications internes et externes se font en plusieurs langues.

La majorité des collaborateurs d'Innosuisse (76,8%) est de langue maternelle allemande. La part des collaborateurs dont la première langue est le français (16,8 %) et l'italien (5,3 %) est actuellement encore inférieure aux valeurs cibles. La proportion de collaborateurs francophones a légèrement diminué, tandis que la proportion de collaborateurs italophones a augmenté. Un collaborateur (1,1 %) parle le romanche. En outre, Innosuisse emploie un collaborateur dont la première langue est l'anglais (exclu des évaluations). Tous les collaborateurs d'Innosuisse sont plurilingues. Pour accomplir les tâches liées à la promotion de l'innovation, il est important que les collaborateurs disposent de connaissances d'une deuxième langue nationale. En outre, la maîtrise de l'anglais est indispensable pour la grande majorité des collaborateurs.

4.3.5 Rotation du personnel

Le taux de rotation du personnel – départs à la retraite, fins de contrat à durée déterminée, résiliations du contrat par les employés et licenciements par l'employeur – est calculé en fin d'année par rapport à l'effectif total. Celui-ci comprend toutes les fonctions rémunérées par un salaire mensuel, quel que soit le niveau hiérarchique. Ne sont pas pris en compte les apprentis, les stagiaires universitaires, les membres des organes de milice (Conseil d'administration, Conseil de l'innovation) et les experts.



En 2022, le taux de rotation s'est établi à 5.2% (2021 : 6,0%). Trois départs volontaires (2021 : 3) (portant ainsi le taux de rotation volontaire à 3.1%), deux départs pour cause de fin de contrat de travail à durée déterminée, un départ à la retraite (lorsque l'âge ordinaire de la retraite est atteint) sont intervenus.

Fin 2022, 12 salariés (2021 : 9) avaient un contrat à durée déterminée, dont 7 (2021 : 4) ont commencé leur activité en 2022.

Le taux de retour des parents après un congé maternité est toujours de 100%.

4.3.6 Places d'apprentissage

Depuis le 1^{er} août 2020, Innosuisse forme une apprentie employée de commerce (CFC) et un autre apprenti employé de commerce CFC a commencé sa formation le 1^{er} août 2022. Innosuisse a en outre été officiellement certifiée comme entreprise formatrice d'apprentis par l'Office de l'enseignement secondaire du 2^e degré et de la formation professionnelle (OSP) à l'automne 2022.

4.3.7 Emploi de personnes en situation de handicap

Innosuisse n'emploie actuellement aucune personne en situation de handicap. Depuis juin 2022, les offres d'emploi mentionnent explicitement que l'égalité des chances est une priorité absolue chez Innosuisse et que l'agence s'engage à promouvoir l'intégration professionnelle des personnes handicapées. En outre, depuis novembre 2022, les offres d'emploi sont également publiées sur une plateforme adaptée qui s'adresse spécifiquement aux personnes en situation de handicap.

4.3.8 Analyse de salaires et salaire moyen

Innosuisse prévoit d'effectuer la prochaine analyse de l'égalité salariale en 2025.

La classe de salaire de la Directrice est fixée dans l'ordonnance sur le personnel d'Innosuisse. Le Conseil d'administration détermine la classe de salaire des autres membres de la Direction.

Le salaire de base moyen annuel pour 2022 a été de 120'893 francs (2021 : 122'670 francs) par extrapolation à un taux d'occupation de 100%.



5 Liens d'intérêts (art. 17, al. 3 LASEI)

5.1 Dispositions légales

Contrairement à la plupart des unités de la Confédération devenues autonomes, les dispositions légales relatives aux liens d'intérêts ne s'appliquent pas seulement aux membres du Conseil d'administration, mais aussi à ceux du Conseil de l'innovation et aux expertes et experts :

- Les candidats à l'élection au **Conseil d'administration** (CA) doivent déclarer leurs liens d'intérêts au Conseil fédéral (art. 6, al. 3 LASEI).
- Les candidats à l'élection au **Conseil de l'innovation** (CI) doivent déclarer leurs liens d'intérêts au Conseil d'administration (art. 9, al. 5 LASEI).
- Les dispositions de l'art. 9, al. 5, relatives à la publication des intérêts s'appliquent par analogie aux **expertes et experts** élus par le Conseil d'administration.
- Le Conseil d'administration adopte les mesures d'organisation qui sont nécessaires pour préserver les intérêts d'Innosuisse et prévenir les conflits d'intérêts (art. 6, al. 5 LASEI).

5.2 Règles de conduite

Depuis le début des activités d'Innosuisse (le 1^{er} janvier 2018), les règles de conduite en vigueur sont concrétisées dans différents documents :

- Code de conduite Innosuisse
- Directive du Conseil d'administration → « Liens d'intérêts des membres du Conseil d'administration, des membres du Conseil de l'innovation et des expertes et experts »

Pour les collaboratrices et collaborateurs d'Innosuisse, une consigne de la Direction règle la gestion des « conflits d'intérêts, opérations pour compte propre, activités accessoires, dons, autres avantages et invitations ».

5.3 Sensibilisation

En vertu de la LASEI, de la directive du Conseil d'administration et en accord avec le Président du Conseil d'administration, les liens d'intérêts déclarés des personnes de milice travaillant pour Innosuisse (Conseil d'administration, Conseil de l'innovation, expertes et experts) sont soumis au moins une fois par mandat à une vérification conforme à la protection des données (dite « reputable background screening/check »). Les résultats sont soigneusement examinés par le service de conformité et l'ACC avant d'être portés à la connaissance des différentes personnes concernées. En cas de doute, ces dernières doivent s'expliquer.

Toutes les personnes soumises à l'obligation de déclaration sont régulièrement invitées à vérifier leurs liens d'intérêts déclarés et à les actualiser si nécessaire.

5.4 Traitement

Le rapport de conformité trimestriel est directement adressé au Conseil d'administration et est préalablement traité de manière approfondie par l'ACC. Celui-ci comprend :

- Résumé de la modification des liens d'intérêts (Conseil d'administration, Conseil de l'innovation, expertes et experts), y compris le détail des mutations des membres du Conseil d'administration
- Aperçu des conflits d'intérêts déclarés et des récusations (Conseil d'administration, Conseil de l'innovation, expertes et experts, direction et collaboratrices et collaborateurs) dans les affaires courantes
- Résultats sommaires sur les « reputable background screening/check » effectués

5.5 Evénements particuliers

Il n'y a pas d'événements particuliers. Les dispositions existantes permettent d'obtenir des informations de qualité et de minimiser les risques potentiels (réputation, répétition de procédures administratives, etc.).

5.6 Publication

Les liens d'intérêts des membres du Conseil d'administration élus par le Conseil fédéral sont publiés dans l'annuaire de la Chancellerie fédérale conformément à l'art. 8k, OLOGA.

Les liens d'intérêts des membres élus du Conseil de l'innovation et des experts élus sont publiés sur le site Internet d'Innosuisse.

Au 31 décembre 2022, Innosuisse gère 1'162 liens d'intérêts de 251 personnes (Conseil d'administration : 7, Conseil de l'innovation : 25, experts : 219). Le résumé sommaire figure dans l'annexe du présent rapport annuel.

5.6.1 Changements 2022 au sein du Conseil d'administration

Au cours de l'exercice 2022, les changements survenus dans les liens d'intérêts des membres du Conseil d'administration sont les suivants :

Nom	Prénom	Liens d'intérêt	Fonction	Entrée en fonction	Départ
Haemmerli	Trudi	Technologiapark Basel AG	Membre du conseil d'administration	01.01.2022	
Illy	Marco	Bahia Banus AG	Président du conseil d'administration		31.12.2022

5.6.2 Conseil d'administration (art. 6, al. 7 LASEI)

Détails voir Annuaire de la Chancellerie fédérale	Activité professionnelle	Activités au sein d'organes de direction et de surveillance ainsi que de conseils consultatifs et d'organes similaires de sociétés, d'institutions et de fondations suisses et étrangères (y compris sous forme de sociétés) de droit privé et public	Activités de conseil ou d'expertise pour des offices fédéraux et autres	Activités permanentes de direction ou de conseil pour des groupes d'intérêts suisses ou étrangers	Activités dans d'autres organes de la Confédération
Kudelski André	Président et Administrateur Délégué Kudelski SA, Cheseaux-sur-Lausanne	Oui (29)	Non	Oui (1)	Oui (3)
Vaccaro Luciana	Vice-Présidente Rektorin Haute Ecole Spécialisée de Suisse Occidentale HES-SO, Delémont	Oui (10)	Non	Non	Non
Bugnion Edouard	Professeur EPFL, Datacenter Systems Laboratory Lausanne	Oui (7)	Non	Non	Non
Calame Thierry	Rechtsanwalt und Partner Lenz & Staehelin, Zürich	Oui (2)	Non	Oui (3)	Non
Haemmerli Trudi	Managing Director TruStep Consulting GmbH, Basel	Oui (3)	Non	Oui (3)	Non
Illy Marco	Managing Director The Medical Supply Company of Switzerland (MSCS) Ltd.	Oui (3)	Non	Non	Non
Thibaudeau Nicola	CEO MPS Mirco Precision System, Biel	Oui (10)	Non	Non	Oui (1)

5.6.3 Conseil de l'innovation (art. 9, al. 7 LASEI)

Détails voir Homepage Innosuisse	Activité professionnelle	Activités au sein d'organes de direction et de surveillance ainsi que de conseils consultatifs et d'organes similaires de sociétés, d'institutions et de fondations suisses et étrangères (y compris sous forme de sociétés) de droit privé et public	Activités de conseil ou d'expertise pour des offices fédéraux et autres	Activités permanentes de direction ou de conseil pour des groupes d'intérêts suisses ou étrangers	Activités dans d'autres organes de la Confédération
Bazin Jean-Luc	Swatch Group RD Ltd, CEO, Head of Technology Scouting	Oui (2)	Non	Non	Non
Brown David	Logan Brown Sàrl, Director	Oui (3)	Non	Non	Oui (1)
Casanova Nicoletta	FEMTOprint SA, CEO/President	Oui (2)	Non	Oui (4)	Oui (1)
Casas Nathalie	Climeworks AG	Non	Non	Non	Non
Cortona Elena	Belimo Automation	Oui (1)	Non	Non	Non
De Leon Alethia	Senes Sciencs GmbH	Oui (3)	Non	Oui (2)	Non
Demartines Nicolas	CHUV	Oui (4)	Non	Non	Non
De Tonnac Alisée	Seedstars World SA, CEO	Oui (4)	Non	Non	Non
Eschermann Bernhard	ABB, CTO Industrial Automation	Oui (4)	Non	Non	Oui (1)

Détails voir Homepage Innosuisse	Activité professionnelle	Activités au sein d'organes de direction et de surveillance ainsi que de conseils consultatifs et d'organes similaires de sociétés, d'institutions et de fondations suisses et étrangères (y compris sous forme de sociétés) de droit privé et public	Activités de conseil ou d'expertise pour des offices fédéraux et autres	Activités permanentes de direction ou de conseil pour des groupes d'intérêts suisses ou étrangers	Activités dans d'autres organes de la Confédération
Ernst Bettina	PRECLIN Biosystems AG, CEO	Oui (13)	Oui (1)	Non	Non
Hemmer Frédéric	CERN, Chef du Département des Technologies de l'information	Non	Non	Non	Non
Herzog Nicole	Agilentia AG (Sherpany)	Oui (12)	Non	Non	Non
Heuberger Renat	South Pole Holding SA, CEO	Oui (5)	Non	Non	Non
Jafari Samira	Dätwyler Schweiz AG	Oui (1)	Non	Non	Non
Kane Malick	Fachhochschule Westschweiz HES-SO	Non	Non	Non	Non
Keller Emanuela	UniversitätsSpital Zürich, Leitende Ärztin	Oui (6)	Oui (1)	Oui (10)	Non
Nascuiti Adriano	SUPSI	Oui (2)	Non	Non	Non

Détails voir Homepage Innosuisse	Activité professionnelle	Activités au sein d'organes de direction et de surveillance ainsi que de conseils consultatifs et d'organes similaires de sociétés, d'institutions et de fondations suisses et étrangères (y compris sous forme de sociétés) de droit privé et public	Activités de conseil ou d'expertise pour des offices fédéraux et autres	Activités permanentes de direction ou de conseil pour des groupes d'intérêts suisses ou étrangers	Activités dans d'autres organes de la Confédération
	Pletscher Claudia	Metall Zug AG	Oui (9)	Non	Non
	Puschmann Thomas	FinTech Innovation Universität Zurich, Director Swiss FinTech Innovation Lab	Non	Oui (2)	Oui (3)
	Renaud Philippe	EPFL, Professeur ordinaire	Oui (5)	Non	Non
	Richdale Kelly	SandboxAQ und Assura	Oui (2)	Non	Non
	Rüttimann Christoph	Bystronic Group, Chief Technology Officer	Oui (3)	Non	Oui (1)
	Schwery-Bou-Diab Leila	Cilag GmbH International	Non	Non	Non
	Tzonis Stelio	Eduxia SA, Senior Consultant	Oui (2)	Non	Non
	Zwinggi Alois	World Economic Forum, Member of the Managing Board	Oui (5)	Non	Non

5.6.4 Direction (art. 17, al. 3 LASEI)

Détails voir Homepage Innosuisse	Fonction	Activités au sein d'organes de direction et de surveillance ainsi que de conseils consultatifs et d'organes similaires de sociétés, d'institutions et de fondations suisses et étrangères (y compris sous forme de sociétés) de droit privé et public	Activités de conseil ou d'expertise pour des offices fédéraux et autres	Activités permanentes de direction ou de conseil pour des groupes d'intérêts suisses ou étrangers	Activités dans d'autres organes de la Confédération
Eggimann Annalise	Directrice	Oui ¹⁰	Non	Non	Non
Pauchard Marc	Chef de la division Transfert de savoir & Collaborations internationales	Oui ¹¹	Non	Non	Non
Plattner Barbla	Cheffe de la division Développement des talents et de l'organisa-tion	Non	Non	Non	Non
Russi Thomas	Chef de la division Encouragement des projets et des programmes	Oui ¹²	Non	Non	Non
Walti Gérald	Chef de la division Finances et opérations	Oui ¹³	Non	Non	Non

¹⁰ Membre du Conseil de la Croix-Rouge depuis 2018. Présidente de l'association cantonale bernoise de la Croix-Rouge depuis 2014

¹¹ Membre du jury du Prix à l'Innovation, canton de Fribourg (décerné tous les deux ans)

¹² Membre du conseil d'administration de Schurter AG

¹³ Membre du conseil d'administration de Walti AG Seon

5.6.5 Experts (art. 10, al. 2 LASEI)

Détails voir Homepage Innosuisse	Activité professionnelle	Activités au sein d'organes de direction et de surveillance ainsi que de conseils consultatifs et d'organes similaires de sociétés, d'institutions et de fondations suisses et étrangères (y compris sous forme de sociétés) de droit privé et public	Activités de conseil ou d'expertise pour des offices fédéraux et autres	Activités permanentes de direction ou de conseil pour des groupes d'intérêts suisses ou étrangers	Activités dans d'autres organes de la Confédération
Albert Patrick	ARI-SO, Director of platinn coaching services	Oui (3)	Non	Oui (2)	Non
Acklin Bruno	Self-employed	Oui (3)	Non	Non	Non
Ambrosetti Gianluca	Synhelion SA, Directeur	Non	Non	Non	Non
Andersen Marilyne	EPFL, Professeure OCULIGHT Dynamics GmbH, Co-Founder and Managing Director	Oui (7)	Non	Non	Oui (1)
Andriotto Mauro	Entrepreneur and bussines consultant	Oui (15)	Non	Oui (2)	Non
Ayer Serge	HEIA-FR, Professor	Oui (1)	Non	Non	Non
Baer Jonas	InnoSpark GmbH	Oui (2)	Non	Non	Non
Bally Christoph	CTC Resourcing Solutions, Senior Consultant	Non	Non	Non	Non
Barbero Christina	R2M Solution	Oui (1)	Non	Non	Non

Détails voir Homepage Innosuisse	Activité professionnelle	Activités au sein d'organes de direction et de surveillance ainsi que de conseils consultatifs et d'organes similaires de sociétés, d'institutions et de fondations suisses et étrangères (y compris sous forme de sociétés) de droit privé et public	Activités de conseil ou d'expertise pour des offices fédéraux et autres	Activités permanentes de direction ou de conseil pour des groupes d'intérêts suisses ou étrangers	Activités dans d'autres organes de la Confédération
Barth Martin	self-employed	Oui (3)	Non	Non	Non
Basin David	ETH Zürich, Professor	Oui (5)	Oui (2)	Non	Non
Baumann Veronica	UBS	Oui (2)	Non	Non	Non
Baumgartner Daniel	ZHAW, Dozent	Oui (2)	Non	Oui (1)	Non
Bénard Michel	Michel Benard, entreprise individuelle	Oui (1)	Non	Non	Non
Bendjouya Patrice	Valmetrics Sàrl, Managing Partner	Non	Non	Oui (2)	Non
Berchtold Christian	Fachhochschule Nordwestschweiz, WiMa	Non	Non	Oui (4)	Non
Bernard André	Matriq AG, CEO and Founder	Oui (3)	Non	Non	Non
Bertozzi Carlo	InCephalo	Non	Non	Non	Non
Bernasconi Andrea	Haute Ecole d'Ingénierie et de Gestion du Canton de Vaud, Professeur de construction en bois	Oui (3)	Non	Oui (2)	Non
Betschon Elsbeth	Clienia Littenheid AG, Leiterin Organisationsentwicklung und Qualitätsmanagement	Oui (1)	Non	Non	Non

Détails voir Homepage Innosuisse	Activité professionnelle	Activités au sein d'organes de direction et de surveillance ainsi que de conseils consultatifs et d'organes similaires de sociétés, d'institutions et de fondations suisses et étrangères (y compris sous forme de sociétés) de droit privé et public	Activités de conseil ou d'expertise pour des offices fédéraux et autres	Activités permanentes de direction ou de conseil pour des groupes d'intérêts suisses ou étrangers	Activités dans d'autres organes de la Confédération
Bignens Serge	Berner Fachhochschule, Professor and Head of Institute for Medical Informatics	Oui (9)	Oui (2)	Non	Non
Bluhm Alves Bernardo	Zoundream AG, CFO	Non	Non	Oui (1)	Non
Bocek Thomas	OST Ostschweizer Fachhochschule, Dozent	Oui (3)	Non	Oui (4)	Non
Böhni Peter	Bühler AG, Innovation Consultant	Non	Oui (1)	Non	Non
Bonmarin Mathias	ZHAW, Senior Lecturer	Oui (1)	Non	Non	Non
Bortot Sara	SUPSI, Docent Royal Instit. of Technology, Researcher	Non	Non	Non	Non
Botha Roelene	RhySearch, Division Manager	Oui (2)	Non	Non	Non
Breme Katharina	ELSA-Mifroma Gruppe, Executive Board Member, Head of Quality, Innovation and Technology	Non	Non	Non	Non
Buchmann Marco-Andrea	Laval Science AG, Head of Research	Oui (1)	Non	Non	Non
Buhler Peter	IBM Research GmbH, Distinguished Research Staff Member	Oui (1)	Non	Non	Non
Bütikofer Meike	Bütikofer AG, InhaberIn	Oui (6)	Non	Non	Non

Détails voir Homepage Innosuisse	Activité professionnelle	Activités au sein d'organes de direction et de surveillance ainsi que de conseils consultatifs et d'organes similaires de sociétés, d'institutions et de fondations suisses et étrangères (y compris sous forme de sociétés) de droit privé et public	Activités de conseil ou d'expertise pour des offices fédéraux et autres	Activités permanentes de direction ou de conseil pour des groupes d'intérêts suisses ou étrangers	Activités dans d'autres organes de la Confédération
Calisti Monique	Martel GmbH	Oui (1)	Non	Non	Non
Castrovinci Cercatore Andrea	SUPSI, Professor	Oui (2)	Non	Oui (1)	Oui (1)
Ceballos Siham	Self-employed	Oui (1)	Non	Non	Non
Clæsson Ulf	Clinerion Ltd, CEO BLR&Partner AG, Partner ETH Zurich, Dozent	Oui (9)	Non	Non	Non
Cohen Solal Isabelle	COHerence&SOLutions	Oui (5)	Non	Oui (2)	Non
Colombo Gerhard Andreas	Conwert AG	Oui (6)	Oui (1)	Oui (4)	Non
Conte Enrico	ABB Schweiz AG, R&D Project Manager, Substation Service Technology	Non	Non	Non	Non
Cornella Sandro	Cornella Consulting Makora AG, CEO	Oui (4)	Oui (1)	Non	Non
Curtin François	GeNeuro SA, Chief Operation Officer HUG, Médecin associé (20%)	Oui (6)	Non	Non	Non
Dalessandro Luca	Etix GmbH, Managing Director	Oui (9)	Non	Non	Non
Degen Thomas	Stimit AG, CTO	Oui (2)	Non	Non	Non

Détails voir Homepage Innosuisse	Activité professionnelle	Activités au sein d'organes de direction et de surveillance ainsi que de conseils consultatifs et d'organes similaires de sociétés, d'institutions et de fondations suisses et étrangères (y compris sous forme de sociétés) de droit privé et public	Activités de conseil ou d'expertise pour des offices fédéraux et autres	Activités permanentes de direction ou de conseil pour des groupes d'intérêts suisses ou étrangers	Activités dans d'autres organes de la Confédération
Delidais Alexandre	AXA Technology services advanced engineering lab SA	Oui (2)	Non	Non	Non
Demarmels Anton	AND Innovation GmbH	Oui (2)	Oui (1)	Oui (2)	Non
Draeger Nicholas	Giblot Food and Health GmbH	Oui (13)	Non	Non	Non
Dubois-Ferriere Henri	12th Ave Labs Sàrl	Non	Non	Non	Non
El Maliki Tewfiq	Hépia HES-SO, Professeur	Oui (2)	Non	Non	Non
Ellenberger Urs	CIMCOM Engineering AG, CEO, CTO, president supervisory board, owner	Oui (1)	Non	Oui (1)	Non
Enz Werner Markus	Consultenz GmbH	Oui (4)	Non	Oui (1)	Non
Eschmann Michael	Freelance consulting (phasing out) Mpower Ventures AG, COO	Oui (4)	Non	Oui (1)	Non
Eugster-Meier Elisabeth	Bern Fachhochschule für Agrar-, Forst- und Lebensmittelwissenschaften Abteilungsleiterin Food Science & Management	Oui (1)	Non	Oui (2)	Non
Fasnacht Daniel	EcosystemPartners AG / Uni Zürich	Non	Non	Non	Non
Favre Martine	RAPP Techniques du bâtiment	Non	Non	Non	Non

Détails voir Homepage Innosuisse	Activité professionnelle	Activités au sein d'organes de direction et de surveillance ainsi que de conseils consultatifs et d'organes similaires de sociétés, d'institutions et de fondations suisses et étrangères (y compris sous forme de sociétés) de droit privé et public	Activités de conseil ou d'expertise pour des offices fédéraux et autres	Activités permanentes de direction ou de conseil pour des groupes d'intérêts suisses ou étrangers	Activités dans d'autres organes de la Confédération
Fazan Pierre	Micron Technology Belgium, on Site R&D Manager	Oui (2)	Oui (4)	Oui (1)	Non
Fenacci Damon	OneOverZero AG, Senior Software Developer	Oui (1)	Non	Non	Non
Fink Olga	ETH Zurich, Assistant professor of Intelligent Maintenance Systems	Oui (1)	Non	Oui (2)	Non
Firmin Lea	Venture Foundation	Non	Non	Oui (1)	Non
Föhn Heidrun	Rotmont GmbH, CEO ZHdK, Wissenschaftliche Mitarbeiterin	Non	Non	Non	Non
Forrer Martin	FISBA AG, senior VP business development	Oui (1)	Non	Non	Non
Freitag Ruth	Universität Bayreuth Professorin	Oui (5)	Non	Non	Non
Frey Peter	EPFL	Oui (1)	Non	Oui (4)	Oui (1)
Fussenegger Martin	ETH Zurich, Professor	Oui (3)	Oui (1)	Oui (1)	Non
Frogg Spadola Anne Catherine	JELA Capital Sàrl	Oui (9)	Non	Non	Non
Frutig Daniel	EvolutionF AG	Oui (8)	Non	Non	Non
Fryček Rudolf	Amires Sàrl	Oui (4)	Non	Oui (1)	Non

Détails voir Homepage Innosuisse	Activité professionnelle	Activités au sein d'organes de direction et de surveillance ainsi que de conseils consultatifs et d'organes similaires de sociétés, d'institutions et de fondations suisses et étrangères (y compris sous forme de sociétés) de droit privé et public	Activités de conseil ou d'expertise pour des offices fédéraux et autres	Activités permanentes de direction ou de conseil pour des groupes d'intérêts suisses ou étrangers	Activités dans d'autres organes de la Confédération
Gaemperle Philippe	Strategic Setup Sàrl, associé Race for Water Fondation, Directeur de projets	Oui (1)	Non	Oui (8)	Non
Gambardella Antonio	FONGIT, Directeur	Oui (12)	Non	Oui (1)	Non
Gantenbein Dieter	KISTERS Schweiz GmbH Sales Manager	Non	Non	Non	Non
Gasser Marc	Aioma AG, CEO ZHAW, Dozent	Non	Non	Non	Oui (1)
Genoud Dominique	Loutze Informatique, entreprise individuelle Datastory Sàrl, partenaire Haute Ecole Valaisanne, Professeur	Non	Non	Non	Non
Gianella Sandro	EngiCer SA, CEO	Oui (1)	Non	Non	Non
Gillingham Dennis	Universität Basel Professor of Organic Chemistry	Oui (1)	Non	Non	Non
Girardin François	CHUV, associate professor	Oui (1)	Oui (2)	Non	Non
Gisler Monika	Universität Zürich, Dozentin Unternehmen Geschichte Dr. Monika Gisler, Inhaberin	Non	Oui (1)	Non	Non
Glöss Alexia	Eugster / Frismag AG, Head of Development Laboratory	Oui (1)	Non	Non	Non
Goebel Markus	M&G Advisors GmbH	Non	Non	Non	Non
Grauschopf Ulla	Hoffmann-La Roche AG, Head of Device and Packaging Development	Oui (1)	Non	Non	Non

Détails voir Homepage Innosuisse	Activité professionnelle	Activités au sein d'organes de direction et de surveillance ainsi que de conseils consultatifs et d'organes similaires de sociétés, d'institutions et de fondations suisses et étrangères (y compris sous forme de sociétés) de droit privé et public	Activités de conseil ou d'expertise pour des offices fédéraux et autres	Activités permanentes de direction ou de conseil pour des groupes d'intérêts suisses ou étrangers	Activités dans d'autres organes de la Confédération
Gremaud Marco	MGRD Sàrl	Oui (1)	Non	Non	Non
Grunder Sergio	Specialty electronic material Switzerland GmbH, Associate scientist	Non	Non	Non	Non
Guanella Alexis	Supercomputing Systems AG, Department Head	Non	Non	Non	Non
Gueissaz Caroline	Self-employed	Oui (3)	Non	Oui (2)	Non
Gurtner Pascal	Helvetia Versicherungen, Senior Innovation Manager	Oui (3)	Oui (2)	Non	Non
Guye Patrick	Rejuveron AG COO ad-interim über Helvetic Payroll Zurich AG	Non	Non	Non	Non
Gygax Ruedi	Pensioniert	Oui (2)	Non	Oui (7)	Non
Gysin Hans Jürg	Xylosch AG, Geschäftsführer	Oui (1)	Non	Non	Non
Hacklin Aino	Credit Suisse (Schweiz) AG, Vizepräsidentin Sustainability, Research, Investments Products	Oui (1)	Non	Oui (1)	Non
Hagger Joachim	4Quant Ltd.	Oui (5)	Non	Non	Non
Hagmann Jean-Philippe	Innopunkt GmbH, Vorsitzender der Geschäftsleitung	Non	Non	Non	Non
Häring Daniel	HD Partners, CEO and Founder	Oui (1)	Non	Non	Non

Détails voir Homepage Innosuisse	Activité professionnelle	Activités au sein d'organes de direction et de surveillance ainsi que de conseils consultatifs et d'organes similaires de sociétés, d'institutions et de fondations suisses et étrangères (y compris sous forme de sociétés) de droit privé et public	Activités de conseil ou d'expertise pour des offices fédéraux et autres	Activités permanentes de direction ou de conseil pour des groupes d'intérêts suisses ou étrangers	Activités dans d'autres organes de la Confédération
Hassani Mounir	Vetoquinol	Non	Non	Non	Non
Häusler Jean-Marc	Roche Pharma Schweiz AG, Country Medical Director	Oui (2)	Non	Non	Non
Heinemann Gereon	SLM Solutions Group AG, CTO Art in Motion Hei-Tec, Einzelunternehmen	Non	Non	Non	Non
Heinlein Bernd	Alcon/Grieshaber AG	Non	Non	Non	Non
Hennebert Jean	HES-SO, HEIA-FR, Professor	Non	Oui (1)	Oui (2)	Non
Herrmann Peter	PharmaCons, Teilzeitarbeit	Non	Non	Oui (2)	Non
Heuschkel Martin	Infors AG	Non	Non	Non	Non
Hilb Michael Dominik	DBP Holding AG, VRP und Delegiert	Oui (16)	Oui (1)	Oui (8)	Non
Hofmann Jessica	GreenFuelHub, Geschäftsführerin und Consultant	Non	Non	Non	Non
Holtz Ronald	FHNW Professor	Oui (3)	Non	Oui (3)	Non
Huber Stephan Gerhard	Pädagogische Hochschule Zug, Leiter F&E, Leiter IBB	Oui (4)	Oui (1)	Oui (3)	Non

Détails voir Homepage Innosuisse	Activité professionnelle	Activités au sein d'organes de direction et de surveillance ainsi que de conseils consultatifs et d'organes similaires de sociétés, d'institutions et de fondations suisses et étrangères (y compris sous forme de sociétés) de droit privé et public	Activités de conseil ou d'expertise pour des offices fédéraux et autres	Activités permanentes de direction ou de conseil pour des groupes d'intérêts suisses ou étrangers	Activités dans d'autres organes de la Confédération
	Hutter Andreas CSEM Section Head	Non	Non	Non	Non
	Ilic Alexander ETH Zürich, ETH AI Center, Executive Director	Oui (4)	Non	Oui (3)	Non
	Johler Sophia University of Zürich, Research Group Leader	Oui (1)	Non	Oui (2)	Non
	Jurytko Cynthia Self-employed, Founding Partner S2S Ventures AG	Non	Non	Oui (3)	Non
	Kaiser Ulrich Duale Hochschule Lörrach, Hochschullehrer	Oui (2)	Non	Non	Non
	Karrer-Rüedi Erna Eos Entrepreneur Foundation Personengeschafterin	Oui (2)	Non	Non	Non
	Keel Hanspeter OST Ostschweizer Fachhochschule, Professor Aira Alta, Gründer	Oui (2)	Oui (2)	Non	Oui (1)
	Kneissler Thierry Kneissler Consulting GmbH	Oui (9)	Non	Oui (1)	Non
	Koch Guido Amphilix AG, Partner	Non	Non	Oui (2)	Non
	Kocher Christoph Landquart AG, Leiter Forschung & Entwicklung	Non	Non	Non	Non
	Koirala Binod Prasad Empa, Eidg. Materialprüfungs-und Forschungsanstalt, Scientist	Oui (1)	Non	Oui (4)	Non
	Kottmann Markus Hochschule Technik Rapperswil Professor / Institutspartner	Non	Non	Oui (1)	Non
	Krähenbuehl Thomas Galderma SA	Oui (1)	Non	Non	Non

Détails voir Homepage Innosuisse	Activité professionnelle	Activités au sein d'organes de direction et de surveillance ainsi que de conseils consultatifs et d'organes similaires de sociétés, d'institutions et de fondations suisses et étrangères (y compris sous forme de sociétés) de droit privé et public	Activités de conseil ou d'expertise pour des offices fédéraux et autres	Activités permanentes de direction ou de conseil pour des groupes d'intérêts suisses ou étrangers	Activités dans d'autres organes de la Confédération	
	Krauthammer Michael	University of Zürich, Professor	Oui (2)	Non	Oui (1)	Non
	Kuehni Morgane	Haute école de travail social et de la santé de Lausanne, Professor	Oui (2)	Oui (1)	Non	Non
	Kuhn Julia	Julia Kuhn Design & Inno., Einzelfirma KPT, Innovation Managerin	Non	Non	Oui (3)	Oui (1)
	La Mesa Andrea	Binomial Eleven Sagl, Management Manager	Non	Non	Non	Non
	Laue Carsten	Thrust CL Sàrl, Teilhaber und Direktor	Oui (1)	Non	Non	Non
	La Palombara Pier Francesco	Self-employed	Oui (6)	Non	Non	Non
	Lamendolo Ritalba	Self-employed	Oui (1)	Non	Oui (3)	Non
	Jacquin Langer Anja	Depsys SA	Non	Non	Non	Non
	Leeds Jennifer	Novartis Inst. Biomedical, Exec. Director JA Leeds consulting	Oui (5)	Non	Non	Non
	Lefort François	HES-SO Genève, Professor	Oui (2)	Non	Oui (1)	Non
	Lepori Daniel	BKW	Non	Non	Oui (1)	Non
	Leo Giovanni	Efficient Frontier Invest	Oui (9)	Non	Oui (1)	Non

Détails voir Homepage Innosuisse	Activité professionnelle	Activités au sein d'organes de direction et de surveillance ainsi que de conseils consultatifs et d'organes similaires de sociétés, d'institutions et de fondations suisses et étrangères (y compris sous forme de sociétés) de droit privé et public	Activités de conseil ou d'expertise pour des offices fédéraux et autres	Activités permanentes de direction ou de conseil pour des groupes d'intérêts suisses ou étrangers	Activités dans d'autres organes de la Confédération
Lerch Hans-Ulrich	Lerch Verfahrenstechnik Schaffner Smart Solutions AG, Projektleiter	Non	Non	Non	Non
Lichtenberger Bianka	Fachhochschule Graubünden Professor/ ANGroup GmbH	Non	Non	Non	Non
Lipps Georg	FHNW Dozent	Non	Non	Non	Non
Loelliot Nicolas	CSS Versicherung	Non	Non	Oui (4)	Non
Lohan Katrin Solveig	Ost – Ostschweizer Fachhochschule, Campus Buchs	Oui (1)	Non	Non	Non
Lukas Wilma	W Life Sciences Sàrl	Oui (4)	Non	Non	Non
Lünenburger Lars	ETH Transfer	Oui (1)	Non	Non	Non
Maier Edith	OST Ostschweizer Fachhochschule	Non	Non	Oui (1)	Non
Mehta Farhard	OST Ostschweizer Fachhochschule	Non	Non	Non	Non
Merbold Hannes	Fachhochschule Graubünden	Non	Non	Non	Non
Menz Christine	Self-employed	Oui (3)	Non	Non	Non

Détails voir Homepage Innosuisse	Activité professionnelle	Activités au sein d'organes de direction et de surveillance ainsi que de conseils consultatifs et d'organes similaires de sociétés, d'institutions et de fondations suisses et étrangères (y compris sous forme de sociétés) de droit privé et public	Activités de conseil ou d'expertise pour des offices fédéraux et autres	Activités permanentes de direction ou de conseil pour des groupes d'intérêts suisses ou étrangers	Activités dans d'autres organes de la Confédération
Messmer Peter	SUVA, Arzt	Oui (4)	Non	Non	Non
Meuwly Philippe	Novipart Sàrl, owner&managing director Pharmalp SA, CEO/VP R&D	Oui (2)	Non	Non	Non
Miners James	FONGIT, Senior Advisor	Non	Non	Oui (1)	Oui (1)
Minsch Rudolf	Economiesuisse, Chefökonom	Oui (12)	Non	Non	Oui (1)
Moesching Sylvain	netSME Consulting Sàrl Consultant	Non	Non	Non	Non
Mohajeri M. Hasan	Swissmedic, Preclinical Reviewer	Non	Non	Oui (1)	Non
Mozzetti Rohrseitz Valeria	Adolphe Merkle Institute, Manager Technology Transfer and Innovation	Oui (1)	Non	Oui (2)	Non
Mueller Kaspar	Syngenta Crop Protection AG, Marketing / Innovation Manager	Non	Non	Non	Non
Muntwyler Urs	Ingenieurbüro Muntwyler Einzelunternehmen Berne Fachhochschule Professor / Leiter PV Labor	Oui (2)	Non	Non	Non
Münzel Norbert	Lakeside Technology GmbH	Oui (3)	Non	Oui (1)	Non
Muralt Rolf	MobiledgeX Vice President of Product Management	Non	Non	Non	Non

Détails voir Homepage Innosuisse	Activité professionnelle	Activités au sein d'organes de direction et de surveillance ainsi que de conseils consultatifs et d'organes similaires de sociétés, d'institutions et de fondations suisses et étrangères (y compris sous forme de sociétés) de droit privé et public	Activités de conseil ou d'expertise pour des offices fédéraux et autres	Activités permanentes de direction ou de conseil pour des groupes d'intérêts suisses ou étrangers	Activités dans d'autres organes de la Confédération
Naef Reto	Topadur Pharma AG, Founder - CEO	Oui (4)	Oui (1)	Non	Non
Neuenschwander Beat	Berner Fachhochschule Technik und Informatik, Professor für angewandte Lasertechnologie	Non	Non	Oui (2)	Non
Neuenberger Ulrike	MEDICALBOARD GmbH	Oui (2)	Non	Non	Non
Niederberger André	VirtaMed AG, Product Manager	Non	Non	Non	Non
Nolte Lutz-Peter	Universität Bern, Dozent Insel Gruppe AG, Geschäftsführer imaging center	Oui (1)	Non	Non	Non
Nordmann Gero	Glatt GmbH, Head of New Businesses	Oui (1)	Non	Non	Non
Nowak Andrzej	SICPA SA	Oui (1)	Non	Non	Non
O'Donovan Brigid	IoT Sensing – Self-employed	Oui (2)	Non	Non	Non
Olbert-Bock Sibylle	OST Ostschweizer Fachhochschule, Leiterin Kompetenzzentrum	Oui (2)	Non	Non	Non
Oreibi Colucci Abir	Lift Events Sàrl, Directrice	Oui (7)	Non	Non	Non
Ozyhar Tomasz	Omya International AG Project Engineer Forestry & Engineered Wood Applications	Non	Non	Non	Non

Détails voir Homepage Innosuisse	Activité professionnelle	Activités au sein d'organes de direction et de surveillance ainsi que de conseils consultatifs et d'organes similaires de sociétés, d'institutions et de fondations suisses et étrangères (y compris sous forme de sociétés) de droit privé et public	Activités de conseil ou d'expertise pour des offices fédéraux et autres	Activités permanentes de direction ou de conseil pour des groupes d'intérêts suisses ou étrangers	Activités dans d'autres organes de la Confédération
	Rollomatic SA, interventions sur mandats	Oui (3)	Oui (1)	Non	Non
	Hochschule Luzern, Leiter iHomLab	Non	Non	Oui (1)	Non
	HEIG-VD, Professeur associé	Oui (1)	Non	Oui (4)	Non
	École nationale supérieure d'architecture de Versailles Universita luav di Venezia Space media	Non	Non	Non	Non
	EPFL, Professeur titulaire	Oui (3)	Oui (1)	Non	Non
	IAR Group Holding AG, Chairman & Group CEO	Oui (3)	Non	Non	Non
	Ender Diagnostics	Oui (1)	Non	Non	Non
	MOBBIT SA	Oui (2)	Non	Non	Non
	Berner Fachhochschule, Professeur	Oui (4)	Non	Non	Non
	Cenogent GmbH, Personengesellschafter	Oui (1)	Non	Non	Non
	DalCor Pharmaceuticals	Non	Non	Non	Non

Détails voir Homepage Innosuisse	Activité professionnelle	Activités au sein d'organes de direction et de surveillance ainsi que de conseils consultatifs et d'organes similaires de sociétés, d'institutions et de fondations suisses et étrangères (y compris sous forme de sociétés) de droit privé et public	Activités de conseil ou d'expertise pour des offices fédéraux et autres	Activités permanentes de direction ou de conseil pour des groupes d'intérêts suisses ou étrangers	Activités dans d'autres organes de la Confédération
Pooyan-Weihs Ladan	Hochschule Luzern, Dozentin	Non	Non	Non	Non
Portier Reinhart Nina	Self-employed	Oui (4)	Non	Non	Non
Possmayer Franziska	Self-employed – Campos Consulting	Non	Non	Oui (1)	Non
Radtke Barbara	Goldstück AG / Goldstück at home Inhaberin, Präsidentin	Oui (1)	Non	Oui (2)	Non
Rauschenberger Jens	Proceq AG, Head of Optics	Non	Non	Non	Non
Reinert Felix	ProtoShape 3D-Printing AG, CEO	Oui (4)	Non	Non	Non
Revol Vincent	CSEM SA	Oui (1)	Non	Non	Non
Righi Marcello	ZHAW Professor	Oui (5)	Non	Non	Non
Roduit Johann	Conexkt Sàrl, Partner BC Registry Services, Inhaber	Oui (4)	Non	Oui (9)	Non
Roecker Stéphane	SUCCEED (ROECKER CONSULTING SARL)	Oui (5)	Non	Oui (1)	Non
Rohrseitz Nicola	Cisco Systems International Sàrl Technology Strategist	Oui (4)	Non	Non	Non
Romanyuk Andriy	Glas Trösch AG, Head R&D Coatings	Oui (1)	Non	Non	Non

Détails voir Homepage Innosuisse	Activité professionnelle	Activités au sein d'organes de direction et de surveillance ainsi que de conseils consultatifs et d'organes similaires de sociétés, d'institutions et de fondations suisses et étrangères (y compris sous forme de sociétés) de droit privé et public	Activités de conseil ou d'expertise pour des offices fédéraux et autres	Activités permanentes de direction ou de conseil pour des groupes d'intérêts suisses ou étrangers	Activités dans d'autres organes de la Confédération
Rosenthal Matthias	ZHAW School of Engineering Dozent	Oui (1)	Non	Non	Non
Rösler Ursula	KLS Martin Group, Manager of global regulatory Affairs	Non	Non	Non	Non
Roth Oliver	DPC DATA PROTECTION COMPANY SARL / PRO-DATA LGI SA	Oui (12)	Non	Oui (1)	Oui (1)
Ruhstaller Beat	Fluxim AG, CEO ZHAW School of Engineering	Oui (1)	Non	Non	Non
Rugova Qendresa	Enfinit Sàrl	Non	Non	Non	Non
Rupenyan-Vasileva Alisa	Inspire AG, Group leader ETH Zürich, Senior Scientist	Oui (1)	Non	Oui (1)	Non
Saner Kathrin	PostFinance AG	Oui (1)	Non	Non	Non
Schaffner Beatrice	Schaffner Smart Solutions AG, Owner and CEO	Non	Non	Oui (2)	Non
Schegg Roland	HES-SO Valais Professeur ordinaire	Oui (2)	Non	Non	Non
Schock Birgitta	Schock + Guyan Architekten GmbH, Partnerin	Oui (4)	Oui (1)	Oui (3)	Non
Schwarz Margrit	BlackWay Biosciences AG, Partnerin	Oui (5)	Non	Non	Non
Schorsch Susanne	Verve Capital Partners	Non	Non	Non	Non

Détails voir Homepage Innosuisse	Activité professionnelle	Activités au sein d'organes de direction et de surveillance ainsi que de conseils consultatifs et d'organes similaires de sociétés, d'institutions et de fondations suisses et étrangères (y compris sous forme de sociétés) de droit privé et public	Activités de conseil ou d'expertise pour des offices fédéraux et autres	Activités permanentes de direction ou de conseil pour des groupes d'intérêts suisses ou étrangers	Activités dans d'autres organes de la Confédération
Schouker Ivan	Finarchitects Sàrl	Oui (10)	Non	Non	Non
Silacci Pablo	Agroscope Responsable groupe de recherche biologie animale	Non	Non	Non	Non
Silvestri Marco	SUPSI, Research lecturer Universita degli Studi di Parma, Researcher	Oui (2)	Non	Non	Non
Sinues Pablo	Universität Kinderspital beider Basel Tenure Track Assistant Professor	Oui (2)	Non	Non	Oui (1)
Slooves Robert	Thalent SA and DIP Genève	Oui (1)	Non	Non	Non
Spieldenner Jörg	Lungenliga Schweiz, Direktor	Oui (2)	Non	Non	Oui (1)
Stricker Christian	Agn Genetics GmbH, owner / CEO / Leading Scientist	Non	Non	Non	Non
Stucki Andreas	Solcept AG	Oui (1)	Non	Non	Non
Stuker Florian	Eidgenössisches Institut für Metrologie METAS, research scientist	Non	Oui (1)	Oui (2)	Non
Taipale Marioni Tuula	PM-Pro GmbH, Gründerin	Oui (1)	Non	Non	Non
Trommsdorff Ulla	Sulzer Chemtech AG Manager Polymer R&D	Non	Non	Non	Non

Détails voir Homepage Innosuisse	Activité professionnelle	Activités au sein d'organes de direction et de surveillance ainsi que de conseils consultatifs et d'organes similaires de sociétés, d'institutions et de fondations suisses et étrangères (y compris sous forme de sociétés) de droit privé et public	Activités de conseil ou d'expertise pour des offices fédéraux et autres	Activités permanentes de direction ou de conseil pour des groupes d'intérêts suisses ou étrangers	Activités dans d'autres organes de la Confédération
Valente Anna	SUPSI, Head of Automation, Robotics and Machines Laboratory	Non	Non	Oui (3)	Non
Venguerenko Maria	Consulat Général de France/Business France en Suisse	Oui (1)	Non	Non	Non
Vihma Maija	C-Advisory GmbH	Non	Non	Non	Non
Voiron Christian	Haute Ecole Arc Santé, Professeur	Oui (1)	Oui (1)	Non	Non
Völkel Reinhard	SUSS MicroOptics SA, CEO	Oui (3)	Non	Oui (1)	Non
Wälder Georg	Hepia, HES-GE Professor HES	Non	Non	Non	Non
Weber Christine	Weber venturize, Einzelunternehmen	Oui (2)	Oui (1)	Oui (1)	Non
Wenger Klea	Swisscom Ventures	Oui (4)	Non	Oui (1)	Non
Zehringer Raymond	Glas Trösch Alsace SA, Geschäftsführer	Oui (2)	Non	Non	Non
Zhu Dehua	Zürcher Kantonalbank / Zhu & Partner AG	Oui (5)	Non	Non	Non
Ziolek Carsten	OST – Ostschweizer Fachhochschule, Campus Buchs	Oui (2)	Non	Non	Non
Zoltani Tenke	Self-employed	Oui (11)	Non	Non	Non



Détails voir Homepage Innosuisse	Activité professionnelle	Activités au sein d'organes de direction et de surveillance ainsi que de conseils consultatifs et d'organes similaires de sociétés, d'institutions et de fondations suisses et étrangères (y compris sous forme de sociétés) de droit privé et public	Activités de conseil ou d'expertise pour des offices fédéraux et autres	Activités permanentes de direction ou de conseil pour des groupes d'intérêts suisses ou étrangers	Activités dans d'autres organes de la Confédération
Zryd Amédée	Synova SA, Director R&D and Applications	Oui (1)	Non	Oui (1)	Non
Zuo Gillet Lan	EPFL Innovation Park, Directrice Adjointe	Non	Non	Non	Non
Zürcher Olivier	Waat4U Sàrl, Consultant en Engineering	Non	Non	Oui (1)	Non

**Lisez notre magazine
annuel en ligne!**

discover-innosuisse.ch



Innosuisse – Agence suisse
pour l'encouragement de l'innovation
Einsteinstrasse 2
3003 Berne

www.innosuisse.ch

IMPRESSUM

Editeur: Innosuisse – Agence suisse pour l'encouragement
de l'innovation © Innosuisse, avril 2023

Photo: Alessandro Della Bella, Winterthur

Mise en page: Weissgrund, Zurich